

Madagascar



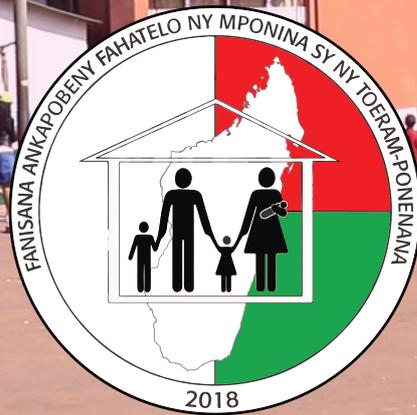
Octobre 2021



CONSEIL NATIONAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE
CELLULE CENTRALE D'EXECUTION DU RECENSEMENT

TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH-3)

in
stat
MADAGASCAR



RAPPORT THEMATIQUE SUR LES RESULTATS DU RGPH-3

THEME 06 :

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE A MADAGASCAR





EQUIPE DE COORDINATION			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	ROMALAHY	Isaora Mande Zefania	Directeur Général de l'INSTAT
2	RAZAFIMARANTSOA	Tovonirina Théodore	Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales
3	RANDRIANANTENAINA	Harintseho Tovonirina	Coordonnateur de la Cellule Centrale d'Exécution du Recensement
EQUIPE DE REDACTION			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RAMBALO	Herilalaina	Analyste principal, Démographe
2	MAMONJISOA NAMBININTSOA	Arsène	Analyste principal, Démographe
3	RAZANADRASARA	Jean	Analyste principal, Démographe
EQUIPE D'ENCADREMENT TECHNIQUE			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	NOUETAGNI	Samuel	Conseiller Technique Principal du recensement
2	NGANAWARA	Didier	Consultant, Expert en analyse des données du recensement
EQUIPE D'INFORMATIENS ET DE SPECIALISTES EN SIG			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RANDRIAMAHEFA	Hery Moreno	Informaticien SIGiste
EQUIPE DE RELECTURE			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RANDRIAMIARANA	Zazà Burton	Analyste principal, Statisticien
2	RAMAROSON	Miora Andriatiana Robin	Analyste principal, Démographe
3	RASOLOFONARIVO	Jean Parfait Bruno	Analyste principal, Démographe





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES.....	IX
LISTE DES GRAPHIQUES.....	XI
LISTE DES CARTES.....	XIII
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	XV
AVANT-PROPOS	XVII
RESUME.....	XIX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	3
1.1. CONTEXTE	3
1.1.1. Contexte socioculturel.....	3
1.1.2. Contexte sociodémographique	4
1.1.3. Contexte socio-économique	5
1.1.4. Contexte politico-juridique.....	5
1.2. REVUE DE LA LITTERATURE.....	6
1.2.1. Approche socioculturelle.....	6
1.2.2. Approche socioéconomique	6
1.2.3. Approche institutionnelle.....	6
1.2.4. Approche par les réseaux sociaux.....	7
1.3. DÉFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS ET INDICATEURS.....	7
1.3.1. Définitions des principaux concepts.....	7
1.3.2. Variables d'analyses	7
1.3.3. Indicateurs.....	8
1.4. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES.....	8
1.4.1. Limites des données.....	8
1.4.2. Évaluation interne.....	9
1.4.3. Évaluation externe.....	9



CHAPITRE 2 : ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION..... 11

2.1. DISPARITÉ GÉOGRAPHIQUE 11

2.2. VARIATIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES 15

 2.2.1. État matrimonial et caractéristiques sociodémographiques 15

 2.2.1.1. État matrimonial par âge 15

 2.2.1.2. Tendance du mariage précoce à Madagascar 16

 2.2.1.3. Disparité du mariage précoce par région..... 17

 2.2.1.4. État matrimonial par statut de handicap 19

 2.2.2. État matrimonial et caractéristiques socioéconomiques.....20

 2.2.2.1. État matrimonial et niveau d’instruction 20

 2.2.2.2. État matrimonial et situation d’activité 22

 2.2.2.3. État matrimonial et niveau de vie 23

 2.2.3. Évolution intercensitaire de l’état matrimonial.....24

CHAPITRE 3 : LA PRIMO-NUPTIALITE 27

3.1. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES CÉLIBATAIRES PAR ÂGE27

3.2. TABLE DE LA PRIMO-NUPTIALITÉ DU MOMENT28

 3.2.1. Table de nuptialité des hommes et des femmes au niveau national.....28

 3.2.2. Table de nuptialité des hommes selon le milieu de résidence29

 3.2.3. Table de nuptialité des femmes selon le milieu de résidence.....30

3.3. CALENDRIER ET INTENSITE DE LA PRIMO-NUPTIALITE 31

 3.3.1. Disparité géographique31

 3.3.1.1. Age moyen au premier mariage..... 31

 3.3.1.2. Age médian au premier mariage 31

 3.3.1.3. Intensité de la nuptialité 32

 3.3.2. Caractérisation de la primo-nuptialité34

 3.3.2.1. Primo-nuptialité et fréquentation scolaire..... 34

 3.3.2.2. Primo-nuptialité et niveau d’instruction 34

 3.3.2.3. Primo-nuptialité et situation dans l’activité 35

 3.3.2.4. Primo-nuptialité et quintile de bien-être économique..... 35

 3.3.2.5. Primo-nuptialité et statut de handicap 35

 3.3.2.6. Évolution intercensitaire de la primo-nuptialité..... 37



CHAPITRE 4 : UNIONS DES CHEFS DE MENAGE ET CARACTERISTIQUES DES CONJOINTS.....	38
4.1. CARACTÉRISTIQUE SOCIODÉMOGRAPHIQUE : ÉCART D'ÂGE ENTRE CONJOINT	38
4.2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES CONJOINTS.....	41
4.2.1. Différence entre le niveau d'instruction des conjoints	41
4.2.2. Différence entre la région de naissance des conjoints	42
4.2.3. Différence entre la nationalité des conjoints.....	43
4.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES CONJOINTS	44
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	47
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	49
ANNEXES.....	I





LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par niveau géographique selon le statut matrimonial et le rapport de masculinité	12
Tableau 2.2. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par statut matrimonial et rapport de masculinité selon le niveau d'instruction	21
Tableau 2.3. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par niveau d'instruction selon le statut matrimonial et le sexe	22
Tableau 2.4. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par le statut matrimonial et le sexe statut selon d'occupation	23
Tableau 2.5. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par statut d'occupation selon le statut matrimonial et le sexe	23
Tableau 2.6. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par quintile de bien-être économique selon le statut matrimonial et le sexe	24
Tableau 2.7. Évolution intercensitaire du pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus par statut matrimonial selon le sexe	25
Tableau 3.1. Table de nuptialité au niveau national.....	28
Tableau 3.2. Table de nuptialité des hommes selon le milieu de résidence.....	29
Tableau 3.3. Table de nuptialité des femmes selon le milieu de résidence	30
Tableau 3.4. Disparité géographique des indicateurs de primo-nuptialité.....	33
Tableau 3.5. Indicateurs de primo-nuptialité selon certaines caractéristiques de la population.....	36
Tableau 3.6. Évolution intercensitaire de la primo-nuptialité.....	37
Tableau 4.1. Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon l'écart d'âge entre les conjoints.....	40
Tableau 4.2. Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon la différence entre le niveau d'instruction des conjoints.....	41
Tableau 4.3. Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon la différence entre la région de naissance des conjoints.....	42
Tableau 4.4. Répartition (effectif) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon la différence entre la nationalité des conjoints.....	43
Tableau 4.5. Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon la différence entre la situation dans l'activité des conjoints.....	45





LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES

Annexe A.1. Évolution du mariage précoce par cohorte selon le sexe	I
Annexe A.2. Proportion du mariage précoce par région selon le sexe	I





LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Répartition de la population par état matrimonial selon différentes sources antérieures	4
Graphique 2.1. Répartition de la population de 12 ans et plus par région selon l'état matrimonial.....	13
Graphique 2.2. Rapport de masculinité par région selon que l'on soit célibataire ou marié.....	14
Graphique 2.3. Rapport de masculinité selon les types de rupture d'union	14
Graphique 2.4. Etat matrimonial par sexe selon l'âge.....	15
Graphique 2.5. Rapport de masculinité par âge selon l'état matrimonial.....	16
Graphique 2.6. Evolution du mariage précoce par cohorte selon le sexe.....	17
Graphique 2.7. Répartition de la population par statut de handicap selon l'état matrimonial	19
Graphique 2.8. Rapport de masculinité selon l'état matrimonial par statut de handicap	20
Graphique 2.9. Evolution de l'état matrimonial	26
Graphique 3.1. Evolution de la proportion de la population célibataire par tranche d'âges selon le milieu de résidence et le sexe.....	27
Graphique 3.2. Quotient de nuptialité par âge selon le sexe	29
Graphique 3.3. Quotient de nuptialité des hommes par âge selon le milieu de résidence.....	30
Graphique 3.4. Quotient de nuptialité des femmes par âge selon le milieu de résidence	31
Graphique 3.5. Proportion du célibat définitif selon le niveau d'instruction	34





LISTE DES CARTES

Carte 2.2. Disparité du mariage précoce par région chez les garçons	18
Carte 2.1. Disparité du mariage précoce par région chez les filles.....	18





LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CM	: Chef de Ménage
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
ENSOMD	: Enquête Nationale sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar
EPM	: Enquête Périodique auprès de Ménages
INSTAT	: Institut National de la Statistique
MDG	: Madagascar
MICS	: Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
ODD	: Objectif de Développement Durable
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RM	: Rapport de Masculinité





AVANT-PROPOS

À l'instar des deux opérations qui l'ont précédées, le RGPH-3 nous fournit les informations sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population ainsi que sur les conditions d'habitation et de bien-être des ménages jusqu'au niveau géographique le plus fin. Pour cette raison, il faut saluer les efforts entrepris par toutes les parties prenantes du projet pour avoir réalisé le recensement de 2018 qui va combler une lacune importante sur la connaissance de la population de Madagascar dynamique depuis quelques années.

Cette publication relative au thème « Etat matrimonial et nuptialité à Madagascar », qui fait partie intégrante de la série de produits du RGPH-3, traite un des principaux thèmes d'analyse couverts par le plan de publication des résultats de cette opération statistique.

Eu égard aux attentes qui y sont liées, ces résultats vont incontestablement avoir une portée plus grande en termes d'opportunités de valorisation des résultats notamment auprès des utilisateurs. Il s'agit, entre autres, du gouvernement, des

collectivités locales, du secteur privé, de la société civile et des milieux scientifiques (universités et institutions de recherche) qui pourraient y trouver une plus grande richesse des produits pour les besoins de la prise de décision, de la planification du développement, du suivi/évaluation des projets et des programmes de recherches scientifiques.

Ce rapport d'analyse thématique est le fruit d'une œuvre collective mettant à profit la contribution des compétences nationales, à la fois multidisciplinaires et multisectorielles, et des experts internationaux. Je tiens à adresser mes remerciements et félicitations à toutes personnes qui ont contribué à sa production.

Enfin, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et toute ma reconnaissance aux Partenaires au développement de Madagascar : la Banque mondiale, le Système des Nations Unies (UNFPA et UNDP), l'Union Européenne et l'USAID, qui ont appuyé le RGPH-3 tout au long du processus de sa réalisation.



Le Directeur Général de l'Institut National de la
Statistique


ROMALAHY Isaora Mandé Zefania





RESUME

Les résultats publiés dans ce document permettent d'avoir l'état matrimonial de la population, la nuptialité des célibataires, les caractéristiques sociodémographiques et économiques des chefs de ménage et ses conjoints.

Lors du RGPH-3, l'effectif des personnes âgées de 12 ans et plus est de 17 042 347 soit 8 329 822 hommes et 8 712 525 femmes. Parmi eux, 6 530 835 individus sont des célibataires (38,3 %) et 9 073 150 sont mariés (53,2 %). La proportion des personnes en rupture d'unions représente 8,4 % de la population dont 5,1 % de séparés ou divorcés.

La nuptialité précoce est un phénomène beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes à Madagascar. Environ un tiers (32 %) des filles s'est marié avant 18 ans tandis que 9,7 % chez les garçons. On remarque que même pour les personnes âgées moins de 20 ans, le phénomène de séparation/divorce ou veuvage existe mais la proportion de cette catégorie reste faible.

Selon le sexe, l'âge moyen au premier mariage se diffère selon le sexe puisqu'il est de 22,3 ans chez les hommes contre 19,6 ans chez les femmes. Selon le milieu de résidence, les résidents en milieu rural se marient un peu plus tôt par rapport à ceux qui sont en milieu urbain. En effet, les hommes se marient à 22 ans contre 19,3 ans chez les femmes en milieu rural (respectivement 23,5 ans et 20,7 ans en milieu urbain). Le RGPH-3 a également permis de capturer la situation matrimoniale d'une personne en situation de handicap. La chance de se marier varie selon la situation de l'individu vis-à-vis du handicap. En effet, la proportion des individus mariés présentant un handicap est de 31,6 % contre 53,4 % chez les personnes mariées sans handicap. La population des régions côtières entre très tôt en mariage que celle des régions centrales. Ce constat est valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ce sont dans les régions de l'extrême sud de Madagascar (Atsimo Andrefana et Androy) que l'entrée en mariage est la plus précoce avec 20,8 ans pour les hommes et 18 ans pour les femmes.

En général, une proportion très infime (1 %) des hommes reste célibataire à l'âge de 50 ans contre 4,6 % des femmes à l'âge de 35 ans. Les hommes en milieu urbain sont les plus touchés par le phénomène de célibataire définitif comparé à ceux en milieu rural (0,4 point de plus). Ce phénomène touche un peu plus les femmes en milieu rural par rapport à celle en milieu urbain (0,4 point de plus). Le phénomène du célibat définitif est presque négligeable (moins de 2 %) pour les hommes quel que soit la région sauf à Analanjirifo (2,6 %) et Melaky (2,9 %). Il est plus fréquent chez les femmes dans toutes les régions à l'exception des régions Itasy (1,3 %) et Bongolava (1,6 %).

Le recensement de 2018 a dénombré 4 203 678 couples de chef de ménage (c'est-à-dire chef de ménage avec conjoint), soit 69,1 % de l'ensemble des ménages à Madagascar. En général, le mariage à Madagascar est endogamique puisque les conjoints des 87,9 % des couples de chef de ménage sont nés dans la même région. On constate que souvent les hommes sont plus âgés que les femmes au sein d'un couple. Sur 8 couples sur 10, si l'on considère la différence d'âge des conjoints entre 1 à 4 ans, elle est en faveur de l'homme. Plus de la moitié (60 %) des couples sont formés par des conjoints de même niveau d'instruction. L'homme a un niveau d'instruction supérieur à son conjoint pour un peu plus d'un cinquième (22,4 %) des couples. La proportion est presque identique (17,6 %) pour les couples où la femme a un niveau d'instruction supérieur que son conjoint. Très peu de personnes sont en union avec un conjoint de nationalité étrangère à Madagascar. Sur 1000 couples, il n'y en a qu'environ deux qui sont concernés. Deux couples sur trois sont composés de conjoints tous occupés. Ce profil de couple est plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain (66,4 % contre 48,1 %). La situation selon laquelle les deux conjoints soient tous non occupés représente 4,4 % des couples. Selon le milieu de résidence, la proportion des couples dont les deux conjoints sont tous non occupés est deux fois plus élevée en milieu urbain par rapport aux couples résidant en milieu rural (respectivement 7,7 % contre 3,6 %).





INTRODUCTION

À Madagascar, les dernières statistiques officielles sur la situation matrimoniale et la nuptialité témoignent d'une évolution des comportements matrimoniaux. D'après les données du RGPH de 1993 et celles de l'Enquête Nationale pour le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ENSOMD, 2012), la proportion des personnes en union est passée de 47 % à 65 % entre 1993 et 2012. L'âge moyen au premier mariage a diminué de 23 ans en 1993 à 19 ans en 2012. D'autre part, il faut souligner qu'en 2012, plus de 50 % des jeunes femmes âgées de 25 à 29 ans étaient mariées avant l'âge de 18 ans dans la plupart des régions du Sud et dans celles de Sofia et Sava. Aussi, parmi les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans, plus de 20 % étaient mariées avant l'âge de 15 ans dans le Sud et dans une grande partie de la côte ouest.

Ce thème portant sur l'analyse de l'état matrimonial et la nuptialité répond à trois objectifs généraux présentés dans le document de projet de ce recensement. Il s'agit notamment des objectifs 2, 6 et 8 qui consistent respectivement à :

- Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ;
- Contribuer à la connaissance de l'évolution future de la population ; et
- Couvrir les besoins essentiels des utilisateurs pour une lecture pratique des résultats du recensement.

L'intérêt accordé à la nuptialité résulte du fait que le mariage est un élément fondamental de la constitution et de la survie de la famille. Il exerce une incidence prédominante dans la dynamique de la population par l'intermédiaire de la fécondité. En effet, le mariage demeurant le cadre privilégié de la procréation, le recul de l'âge au mariage constitue un des principaux déterminants de la transition de la fécondité en Afrique en général et à Madagascar en particulier. De même, le niveau de mortalité, la propension à migrer et les caractéristiques socioéconomiques varient selon la situation matrimoniale des individus. Par ailleurs, la diversité des formes d'union et leurs mutations en cours influencent la dynamique démographique et modifient les rapports de genre au sein des sociétés.

Au niveau social, les résultats de cette analyse thématique contribuent à l'élaboration et au suivi-évaluation des différents politiques et programmes en répondant aux éventuels besoins d'informations. En effet, les informations sur l'état matrimonial et la nuptialité aident à la mise en œuvre et aux suivi-évaluations de la stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants, de la politique nationale de l'égalité homme-femme et du plan d'action national genre et développement. Elles peuvent aider également à l'évaluation des besoins sociaux spécifiques (assurances, prestations familiales, autres avantages sociaux liés au statut matrimonial, besoins en logements familiaux, etc.).

Les données qui servent à analyser l'état matrimonial et la nuptialité à Madagascar proviennent souvent de l'état civil et des enquêtes auprès des ménages telles que les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) et les Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS). Mais l'inconvénient avec les données d'état civil vient du fait qu'elles sont rarement disponibles et complètes surtout en milieu rural. En outre, les résultats des enquêtes auprès des ménages ne peuvent être désagrégés au niveau des communes et des districts mais restent limitées au niveau des provinces et des régions. Le RGPH-3 est la principale source récente de données qui renseigne, de façon exhaustive, sur l'état matrimonial et la nuptialité des individus. Par rapport à l'état civil et aux enquêtes, le recensement a donc l'avantage d'une meilleure couverture de la population à risque et de fournir des données au niveau géographique le plus fin possible.

De façon spécifique, ce rapport vise à décrire la situation matrimoniale de la population résidente et à mesurer les niveaux et les caractéristiques de la nuptialité. Aussi, il a pour objectifs de caractériser la population en rupture d'union, les chefs de ménage ainsi que leurs conjoints.

Pour atteindre ces objectifs, ce rapport est structuré en quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré au contexte et aux aspects méthodologiques. Le deuxième chapitre porte sur l'état matrimonial de la population résidente. Le troisième chapitre traite de la nuptialité des célibataires. Enfin, le quatrième et dernier chapitre porte sur les caractéristiques des chefs de ménage et de leurs conjoints.





CHAPITRE 1: CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Ce chapitre met en évidence le contexte malagasy dans lequel se situe l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité ainsi que les différents aspects méthodologiques.

1.1. CONTEXTE

Cette section traite des aspects contextuels pouvant permettre la compréhension des résultats d'analyse ultérieurs sur l'état matrimonial et la nuptialité à

Madagascar. Il s'agit des contextes socioculturel, sociodémographique, socioéconomique et politico-juridique.

1.1.1. Contexte socioculturel

À Madagascar, il y a en général deux types d'union : l'union formelle et l'union informelle. L'union formelle revêt plusieurs formes : traditionnelle, civile et religieuse. Les comportements en matière de nuptialité divergent selon les types et les formes d'union.

honte suite respectivement à la célébration ou non du « vodiondry ».

Aussi appelée union libre ou union consensuelle, l'union informelle est celle où les deux partenaires sont en union, cohabitent sans que le mariage traditionnel, civil ou religieux ait été célébré. Cette union est généralement rejetée dans la société malagasy. C'est une honte de cohabiter sans se marier surtout pour la femme si elle devient enceinte suite à cette union. L'adage commun « bevohoka tsy manambady » ou « enceinte sans être mariée », ironisé par la société en témoigne. Si les deux partenaires ne formalisent pas leur union, ils vont se confronter à plusieurs situations. Soit la femme et son enfant sont pris en charge par ses parents, soit ils formeront pour un moment donné, un ménage monoparental, soit un autre homme épousera la femme et formera une famille avec elle sans être le père de l'enfant. Pour l'union libre, il n'y a pas de modalité formelle de dissolution. Souvent faite en cachette, l'union se rompt de la même façon.

Par ailleurs, le mariage civil est de plus en plus pratiqué, surtout dans la société moderne. Formalisant les engagements respectifs des conjoints, il constitue pour eux, une précaution et une assurance pour protéger leur futur foyer. En effet, étant un contrat formel, le mariage civil procure des droits et des obligations aux mariés. Certains parents, aussi bien de l'homme que de la femme, exigent cette forme d'union. Par rapport à la dissolution de l'union ou à la rupture du contrat, les procédures juridiques de divorce sont lourdes de telle sorte que rares sont les couples qui se divorcent formellement.

Le mariage traditionnel est très répandu dans la société malagasy. Au sein de la société traditionnelle, on parle également de « vodiondry » tandis que dans la société plus moderne, on emploie le terme « fiançailles ». Bien que les us et coutumes diffèrent d'une ethnie à une autre, dans l'ensemble, le mariage traditionnel suit des étapes dont la rencontre des deux parents, la donation de la dot (monétaire ou non) et les bénédictions des parents. Traduit par l'adage « Tso-drano, zava-mahery », ces bénédictions sont d'une grande importance dans la perception malagasy. En outre, le mariage traditionnel fait honneur non seulement aux mariés mais également aux deux parents. De nombreux proverbes malagasy précisent cet honneur ou cette

En outre, la religion occupe une place importante pour la population malagasy. Aussi bien pour les chrétiens que pour les musulmans, la célébration du mariage religieux est aussi d'une importance capitale que pour celle des autres formes d'union. Dans cette optique, le mariage n'est pas seulement une affaire de deux personnes ou de deux familles mais également et surtout celle de Dieu. La population malagasy étant majoritairement chrétienne, celle-ci perçoit le mariage comme une institution instaurée par Dieu Lui-même en se référant aux versets bibliques y relatifs. Le mariage religieux n'autorise le divorce que si le conjoint veut rompre suite à un adultère.

Pour ce qui est des pratiques culturelles concernant la dissolution de l'union, en cas de motifs graves relatifs aux manquements des devoirs et des obligations par le mari, la femme a le droit du « misintaka » qui signifie littéralement « se retirer temporairement ». Pour un moment donné, elle revient vivre chez ses parents ou ses proches. Le mari quant à lui, s'il veut revivre avec sa femme, a l'obligation de faire le « fampodiana » qui consiste à se rendre auprès de sa femme et de ses proches, seul ou accompagné des siens pour s'excuser, accepter les conditions

de retour exigées par la femme ou sa famille et renouveler ses engagements. Pendant cette étape,

ce sont les parents ou les proches de l'homme qui s'excusent auprès de ceux de la femme.

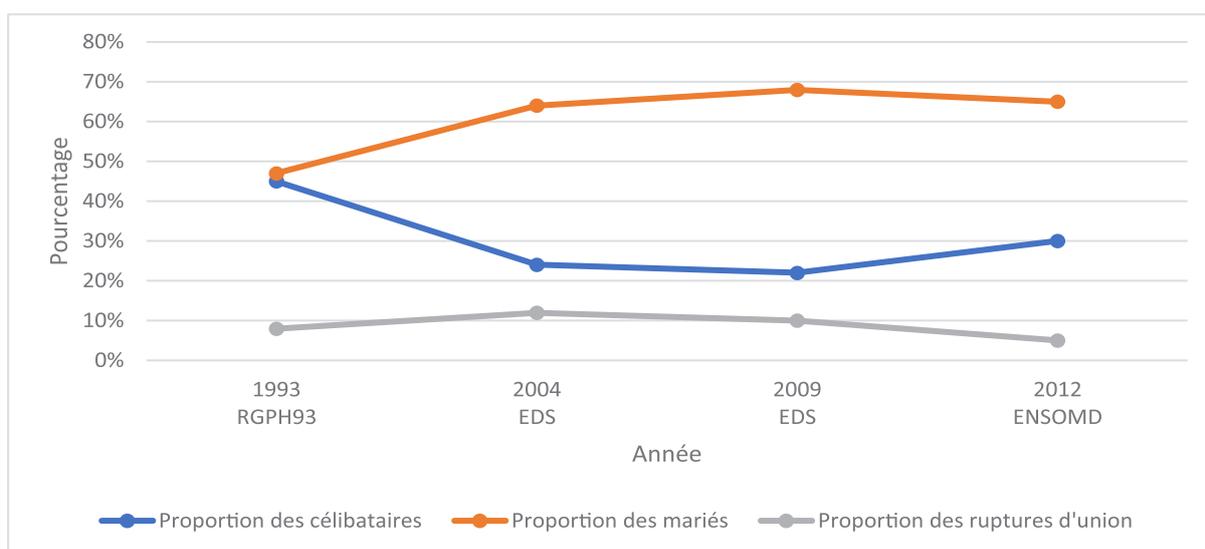
1.1.2. Contexte sociodémographique

Selon les projections démographiques issues du dernier recensement de 1993, la population malagasy aura doublé son effectif après 25 ans, soit de 12 238 914 habitants à 24 477 828 entre la période 1993 et 2018. Pour ce qui est de la répartition de la population selon l'âge, l'enquête ENSOMD effectuée par l'INSTAT en 2012 en est la source la plus récente. En 2012, 64 % de la

population enquêtée avait moins de 25 ans et 47 % avait moins de 15 ans. Les individus âgés de 65 ans ou plus représentaient seulement 3 % de la population.

Les enquêtes nationales qui collectent des informations sur l'état matrimonial considèrent comme mariée toute personne ayant célébré l'union, qu'elle soit civile, traditionnelle ou religieuse.

Graphique 1.1. Répartition de la population par état matrimonial selon différentes sources antérieures



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Selon le graphique 1.1, la proportion de la population mariée s'est accrue depuis le dernier recensement, passant de 47 % en 1993 à 64 % en 2004, puis à 68 % en 2009, avec une diminution en 2012 (65 %). La proportion des personnes en rupture d'union est restée stable pendant toute cette période se situant autour de 9 % sur la période 1993 – 2012.

Par ailleurs, d'après l'EDS-IV de 2009, la moitié des femmes malagasy contracte leur première union avant l'âge de 19 ans (âge médian) alors que les hommes contractent à un âge plus tardif estimé à 23 ans. Les statistiques de 2012 montrent une avance de cet âge, soient 17 ans pour les femmes et 18 ans pour les hommes. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 5 enfants par femme en 2012. Ce niveau est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 5,5 contre 3,3 enfants). Son

niveau important serait lié à l'âge précoce d'entrée des femmes en union.

Tous ces indicateurs reflètent la précocité de l'entrée en union des malagasy. Les derniers indicateurs de 2012 montrent que cette précocité est plus accentuée dans certaines régions. En effet, plus de 50 % des jeunes femmes de 20 à 24 ans des régions du Sud et d'une grande majorité de la côte Ouest, à l'exception de Boeny et Diana, se sont mariées avant l'âge de 18 ans. Dans ce même groupe d'âges, cette proportion est également supérieure à 50 % pour les hommes dans les régions Diana, Analanjirifo, Betsiboka, Menabe, Anosy et Atsimo Atsinanana. Enfin, plus de 20 % des femmes âgées de 25 à 29 ans des régions Atsimo Andrefana, Ihorombe et Vatovavy Fitovinany se sont mariées avant l'âge de 15 ans.



1.1.3. Contexte socio-économique

En 2012, le ratio emploi par rapport à la population âgée de 15 ans et plus est de 83,3 % (ENSOMD, 2012). Ce ratio mesure la capacité de l'économie malagasy à pourvoir des emplois à la population. Bien qu'il soit assez élevé, selon le rapport de l'enquête, il n'indique pas la qualité du travail à Madagascar mais le fait que les pauvres travaillent par nécessité dans des emplois précaires pour survivre. Par ailleurs, la proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25\$ PPA par jour est de 68 %, reflétant le manque de travail décent pour les actifs occupés. Cette situation de pauvreté a un impact sur la situation matrimoniale de la population. En effet, le degré d'appauvrissement d'un ménage peut conditionner l'état matrimonial de ses membres et, par conséquent, a des implications sur l'entrée en union et les formes de désunion. Plus la pauvreté persiste plus les divorces peuvent s'intensifier. En 2012, les statistiques montrent que la moitié des femmes issues de ménages plus pauvres étaient entrées en union avant l'âge de 17 ans. A l'opposé, l'âge médian pour les femmes issues de ménages plus riches était de 20 ans. Le niveau de cet

indicateur est en légère hausse par rapport à celui de l'EDS 2009 (16,8 ans pour les femmes issues de ménages plus pauvres contre 19,9 ans pour celles issues de ménages plus riches).

En 2015, par contre, l'Enquête sur la Transition des jeunes vers la Vie Active (ETVA) a montré que la majorité des jeunes malagasy est réticente au mariage, et que cette situation serait liée au contexte économique difficile. En effet, 60 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont jamais mariés contre 33 % en union (28 % en union formelle et 5 % en union libre). La proportion des jeunes femmes mariées est plus élevée comparativement à celle des jeunes hommes (respectivement 36 % et 20 %). Les jeunes aspirent à une réussite professionnelle et à un épanouissement personnel. Ils accordent plus d'importance au fait de gagner beaucoup d'argent et d'avoir une bonne vie de famille. En outre, plus de 60 % des jeunes proviennent soit de ménages pauvres (22 %), soit de ménages très pauvres (42 %). Les jeunes issus des ménages moyens étaient de 26 % alors que ceux des ménages aisés ne représentaient que 3 %.

1.1.4. Contexte politico-juridique

À Madagascar, l'ordonnance n° 62.089 du 1er octobre 1962 régissait les dispositions fondatrices de la législation sur le mariage. Elle constitue le texte de référence en matière de mariage dans le pays. Les différents critères d'accès au mariage y sont définis comme l'âge minimum au mariage de l'homme et celui de la femme fixé à 18 ans. L'année 2007 marque une tournure en matière de mariage. En effet, avant 2007, les tuteurs légaux de mineurs pouvaient accorder une dérogation à ceux-ci pour qu'ils se marient, l'âge minimum étant de 14 ans pour la femme et de 17 ans pour l'homme. La loi 2007-022 du 20 août 2007 annulant cette possibilité a été votée, les femmes et les hommes ne peuvent désormais plus se marier avant l'âge de 18 ans (Article 3). Le projet de loi a été initié par le ministère de la justice dans le cadre de mesures

pour la protection de l'enfance et de la jeunesse.

En outre, cette loi reconnaît comme mariage l'union d'un homme et d'une femme devant l'officier d'état civil ainsi que celle accomplie lors des cérémonies traditionnelles constitutives d'union permanente entre les deux époux mais enregistrée à l'état civil (Article 1). Elle oblige également aux époux de vivre ensemble dans une résidence commune (Article 50). Quant au divorce, cette loi précise qu'en cas de manquement aux obligations et devoirs réciproques des conjoints, le divorce peut être demandé (Article 66). Le divorce peut également être demandé pour les cas d'adultère ou de condamnation à une peine afflictive et infamante (Article 67).



1.2. REVUE DE LA LITTERATURE

De nombreuses approches dans la littérature se sont intéressées à la thématique de la nuptialité. La majorité de ces approches ont été élaborées depuis des années tandis que d'autres sont plus récentes. Les approches socioculturelle, socioéconomique

1.2.1. Approche socioculturelle

Les règles matrimoniales coutumières ont pour but de maintenir la structure du clan et les relations sociales existantes. La société à Madagascar comme dans les autres pays africains se caractérise par une multitude de groupes représentant l'ethnie, la tribu, le clan, le lignage, la religion, etc. Le mariage n'est souvent possible qu'à l'intérieur de l'une de ces différentes catégories, soit l'endogamie. Pour l'union des membres d'un groupe à l'autre, les barrières sont généralement infranchissables.

La notion d'isolat est liée à celle d'endogamie. Il y a endogamie lorsqu'on observe une tendance marquée des individus appartenant à un certain groupe de dimensions relativement restreintes, à ne choisir leur conjoint que parmi les membres de ce groupe. On dit alors que celui-ci constitue un isolat

1.2.2. Approche socioéconomique

Cette approche fait partie de la théorie économique de la famille initiée par Becker dans les années 80. Elle est basée sur l'hypothèse de la rationalité des individus. En effet, selon Becker, la décision de se marier est un résultat d'analyse coût-avantage. Cette analyse repose sur une comparaison entre la satisfaction et les éventuels désagréments engendrés par la vie commune. Les personnes qui se marient espèrent augmenter leur satisfaction au-dessus de ce qu'elle serait si elles restaient célibataires. Il en est de même pour la décision de divorcer.

D'après cette approche, l'union s'opère lorsqu'il existe un gain potentiel à vivre à deux. Les ressources propres à chaque conjoint influencent alors les choix d'union et en conséquence les possibles séparations. À titre d'exemple, Jean Didier et Bodson (2012) ont montré que la probabilité de divorcer est positivement corrélée avec le revenu

1.2.3. Approche institutionnelle

Il est généralement admis que le mariage crée la famille. Il est la source de la parenté. En outre, famille et parenté engendrent des droits et obligations à caractère à la fois privé et public (Durkheim, 1921).

et institutionnelle qui seront présentées dans cette section font partie des anciennes approches. Une approche récente portant sur les réseaux sociaux sera également présentée.

(Henry, 1968). Ainsi, on retrouve dans beaucoup de sociétés comme à Madagascar différents types d'endogamie. L'endogamie géographique consiste à épouser un conjoint de la même aire géographique ; l'endogamie professionnelle, un conjoint ayant le même métier ; l'endogamie religieuse, un conjoint de la même confession ; l'endogamie d'origine, un conjoint de même origine (nation, ethnie, clan, caste, etc.). Même lorsqu'elle traduit des choix individuels ou des opportunités, l'endogamie est une stratégie de préservation de groupe. À titre d'exemple, l'étude sur l'endogamie faite au Sénégal, concernant le choix du conjoint chez les Peul Bandé a montré que pour un homme, le mariage avec une femme qui lui est apparentée de façon patrilinéaire est préféré (Lathrop Mark et al, 1982).

d'activité de la femme mais négativement avec celui de l'homme. Ils ont également montré que les femmes inactives ont une probabilité plus faible de séparation. D'autres recherches plus récentes ont souligné l'importance du statut socioéconomique dans le processus d'accès au mariage (profession, revenu, niveau d'instruction). Aux États-Unis et en Europe, des études sur le choix du conjoint ont montré qu'il y a des différences entre les sexes quant aux caractéristiques recherchées chez le futur époux. Les femmes valorisent souvent la situation et le potentiel économique de l'homme, tandis que les hommes accordent davantage d'attention à l'âge et l'apparence (Shackelford et al., 2005 ; Greitemeyer, 2007). Aussi, un individu sans emploi stable, avec un revenu médiocre ou peu d'instruction, se trouve en position d'infériorité sur le marché matrimonial (Dykstra, 2004 ; Greitemeyer, 2007).

Le mariage, en Afrique tout comme à Madagascar, n'est pas seulement un contrat entre deux individus, mais surtout un pacte souscrit par deux familles. Par ce contrat, l'épouse peut entrer dans la famille de



son mari ou, simplement, rester une alliée.

Cette approche est basée sur l'environnement institutionnel en matière du mariage. Il s'agit de déterminer la manière dont les institutions politiques gèrent les questions relatives au mariage ainsi que les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour faire face aux risques liés à la dégradation de la santé de la reproduction des jeunes et la protection de la famille. Elle accorde ainsi une grande importance aux politiques, aux programmes et aux lois en matière du mariage. Concernant la fixation de l'âge à la première union, une étude faite à partir des Enquêtes Démographiques et de Santé de 14 pays

1.2.4. Approche par les réseaux sociaux

Un réseau social est un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs. Cette approche a été surtout développée en Chine où la société est basée sur les relations interpersonnelles. Cet ensemble peut être une entreprise ou un réseau d'amis (Lemieux, 1999). Cette approche postule que si un célibataire bénéficie des services d'un réseau, cela accroîtrait ses chances de rencontrer des femmes et donc

subsahariens, a montré que la prévalence du mariage d'enfants est largement inférieure dans les pays disposant de législations fixant avec constance l'âge minimum du mariage à 18 ans, comparativement aux pays dénués de telles lois (Maswikwa et al., 2015). Toutefois, il faut noter que l'intervention publique à travers les lois peut avoir aussi d'autres effets. Par exemple, dans la lutte contre le mariage précoce, la fixation de l'âge minimum au premier mariage par la loi pourrait inciter les jeunes à entrer dans l'union informelle.

sa probabilité de se marier. À cet effet, une étude récente a montré qu'il y a une relation entre le type de réseau et la probabilité de contracter un premier mariage pour les hommes selon l'âge. En Chine, les chances de succès du candidat au mariage sont accrues par l'intervention des intermédiaires et de ce fait, l'homme dépourvu d'un réseau court un risque important de rester célibataire (Liu et al., 2014).

1.3. DÉFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS ET INDICATEURS

1.3.1. Définitions des principaux concepts

Etat matrimonial : Il renvoie à la situation d'une personne vis-à-vis du mariage qui désigne un engagement de vie conjointe contracté avec une personne de sexe opposé.

Dans le cadre du RGPH-3, les questions sur l'état matrimonial (P28 et P29) s'adressent uniquement aux personnes résidentes (présentes ou absentes) âgées de 12 ans ou plus au moment de la collecte.

- **Marié(e)** : toute personne âgée de 12 ans ou plus vivant en union légale, reconnue par les us et coutumes, les lois civiles ou religion ainsi que celle en union libre ou dont la durée de la cohabitation a plus de 6 mois ;

- **Célibataire** : toute personne âgée de 12 ans ou plus ne s'étant jamais mariée dans le sens du mariage défini ci-dessus ;
- **Veuf/Veuve** : toute personne âgée de 12 ans ou plus dont l'union a été dissoute par le décès du conjoint ;
- **Divorcé(e)/Séparé(e)** : toute personne âgée de 12 ans ou plus dont l'union a été dissoute par un divorce ou qui s'est séparée de son conjoint. Il s'agit d'une rupture volontaire dans le cas de concubinage et de l'union libre.

1.3.2. Variables d'analyses

Les variables d'analyse qui seront utilisées sont les variables relatives aux :

- **Caractéristiques sociodémographiques de l'individu** : l'âge, le sexe, le statut de handicap ;
- **Caractéristiques socioculturelles** : la nationalité;

- **Caractéristiques socioéconomiques** : le niveau d'instruction, l'indice de bien-être économique, la situation dans l'activité.

Par ailleurs, les variables de désagrégation retenues dans cette analyse sont le milieu de résidence, la province de résidence et de naissance ainsi que la région de résidence et de naissance.

1.3.3. Indicateurs

Quotient de nuptialité : Le quotient de nuptialité aqx représente la probabilité, pour un célibataire d'âge x , de se marier entre les âges x et $x+a$.

Age médian au premier mariage : L'âge médian au premier mariage est l'âge au-delà ou en-deçà duquel se produit la moitié des premiers mariages

Age moyen au premier mariage : C'est une moyenne pondérée des âges au premier mariage ; avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.

Calcul de l'âge moyen au premier mariage par la méthode directe : Si la majorité des études sur la nuptialité à partir des données du recensement utilise la méthode de Hajnal afin de calculer l'âge moyen au premier mariage. Dans cette analyse, nous optons pour la méthode directe car les résultats entre les deux méthodes se rapprochent.

Étant donné que lors du recensement, l'âge au premier mariage a été collecté pour tout individu âgé de 12 ans et plus qui est non célibataire (marié,

séparé/divorcé et veuf), l'âge moyen au premier mariage sera calculé par moyenne arithmétique de cette variable. Toutefois, les calculs sont faits pour le groupe d'âges 25-49 ans seulement pour permettre aux célibataires de pouvoir se marier avant 25 ans (problème de troncature à gauche). En outre, la limite supérieure de 49 ans est choisie car généralement, la survenance de mariage au-delà de cet âge est presque inexistante.

Célibat définitif par la méthode de Hajnal : Le rapport $C50 / C15$ mesure la fréquence du célibat définitif où $C15$ est la racine et $C50$ indique le nombre de personnes qui restent définitivement célibataires à partir de 50 ans.

Intensité de la nuptialité par la méthode de Hajnal: Elle sera calculée par la formule : $1 - (C50 / C15)$. Elle mesure le nombre moyen de mariages par personne.

Calendrier de la nuptialité : La distribution des mariages $m(x, x+a)$ selon l'âge donne le calendrier de la nuptialité.

1.4. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Les données issues du RGPH-3 peuvent présenter de limites d'ordre méthodologique ou pratique. Les limites des données sont présentées en premier lieu et elles donnent une idée sur l'évaluation qualitative

1.4.1. Limites des données

La collecte lors du RGPH-3 n'a pas recueilli d'informations sur la forme d'union. Ainsi, on ne peut pas distinguer le mariage traditionnel, du coutumier, et du religieux ainsi que l'union libre de l'union formelle. Il aurait été mieux d'avoir ces formes d'union pour faire des analyses spécifiques selon le type d'union. Par ailleurs, la formulation de la question permettant de capter l'état matrimonial ne permet pas de déterminer le nombre de conjoints pour un individu donné. En outre, il n'y a pas de distinction entre une personne séparée et celle en situation de divorce, pourtant la première peut se référer à une suspension temporaire alors que le divorce est permanent.

L'utilisation de certaines variables du recensement comme variables d'analyse pose également des limites à nos analyses. Le cas de l'usage de la région de naissance comme un proxy de l'ethnie en est un exemple. En effet, des naissances peuvent se

des données. En deuxième lieu, une évaluation quantitative est faite sur la base d'une vérification de la cohérence interne des données et de leur comparaison à celles d'autres sources.

produire dans une région donnée sans que l'ethnie des parents soit affiliée à celle qui est caractéristique à ladite région. Un parent appartenant à l'ethnie Merina (ethnie caractéristique de la région centrale dont Analamanga) peut avoir donné naissance à un enfant dans la région Androy qui est constitué principalement des Atandroy.

D'autre part, les questions sur la nuptialité concernent toutes les personnes résidentes âgées de 12 ans ou plus dans le RGPH-3 et celles de 10 ans ou plus dans le RGPH-2 de 1993. Cette différence observée au niveau de la population cible pose un problème méthodologique dans l'analyse de l'évolution intercensitaire du phénomène.

Il est également à rappeler que le recensement est une photographie de la population à un moment donné, les données issues de la collecte sont donc celles du moment. Avec de telles données, l'on



ne peut pas faire des analyses causales à cause du problème d'antériorité. À titre d'exemple, les analyses relatives à la formation et à la dissolution des

couples ne peuvent être faites. En effet, la situation du moment ne peut être expliquée sans avoir les données antérieures.

1.4.2. Évaluation interne

Outre l'évaluation de la qualité des données sur l'âge au moment de l'enquête, les indicateurs permettant d'évaluer la qualité des données sur l'état matrimonial et la nuptialité sont les suivants :

- Taux de non réponse des variables d'analyse
- Rapport de masculinité
- Âge au premier mariage

1.4.3. Évaluation externe

Pour apprécier la qualité des données du recensement, d'autres sources de données seront utilisées. Cette évaluation externe consiste à faire des comparaisons entre les indicateurs de nuptialité

issus du RGPH-3 et ceux des autres sources de données dont premièrement ceux du RGPH-2 de 1993 ainsi que ceux de l'EDS 2009, de l'ENSOMD 2012 et du MICS 2018.





CHAPITRE 2 : ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

Dans le cadre du RGPH-3, les informations sur l'état matrimonial ont été collectées sur toutes les personnes résidentes âgées de 12 ans et plus, dans chacun des ménages. Dans l'ensemble, l'effectif de la population résidente de ce groupe d'âges s'élève à 17 042 347 dont 8 329 822 hommes contre 8 712 525 femmes.

2.1. DISPARITÉ GÉOGRAPHIQUE

Il est question ici de voir les variations des différentes situations d'état matrimonial dans l'ensemble du pays, selon le milieu de résidence et la région de résidence, tout en mettant en exergue la différence entre les hommes et les femmes à partir de l'indicateur du rapport de masculinité (RM).

Le tableau 2.1 ci-dessous montre qu'au niveau national, les célibataires représentent 38,3 % de la population âgée de 12 ans et plus, soit 6 530 835 individus. Pour les mariés, cette proportion est de 53,2 %, soit 9 073 150 individus. Les ruptures d'union quant à elles rassemblent 8,4 % de la population dont 5,1 % de séparés ou divorcés (soit 870 028 individus) et 3,4 % de veufs (soit 568 334 individus).

En outre, il y a plus d'hommes que de femmes célibataires, avec un rapport de masculinité de 117. Cette situation pourrait être liée à l'entrée en union

Il sera présenté dans les prochaines sections, d'abord la disparité géographique de la population selon l'état matrimonial, ensuite ces variations selon quelques variables sociodémographiques et socioéconomiques, et enfin son évolution comparativement aux résultats des deux premiers recensements.

qui est nettement plus précoce pour les femmes que pour les hommes. Par ailleurs, il y a plus de femmes que d'hommes mariés (RM = 91). Ce dernier laisse entrevoir l'existence d'une forme de polygamie à Madagascar. Pour la population en rupture d'union, il y a 33 hommes divorcés/séparés pour 100 femmes divorcées/séparées (RM = 32,6). Il en est de même pour le veuvage avec un RM de 27,2.

La désagrégation selon le milieu de résidence montre plus ou moins les mêmes tendances pour les ruptures d'union. Par contre, la proportion des célibataires est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 42,2 % contre 37,1 %). Parallèlement, celle des mariés est moins élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 48,9 % contre 54,7 %).

Tableau 2.1. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par niveau géographique selon le statut matrimonial et le rapport de masculinité

Unité administrative	Célibataire		Marié(e)		Divorcé(e)/séparé(e)		Veuf(ve)		Total	Effectif
	%	RM	%	RM	%	RM	%	RM		
Milieu de résidence										
Urbain	42,4	105,9	48,6	96,0	5,3	28,0	3,7	21,9	100,0	3 623 567
Rural	37,2	120,0	54,5	97,3	5,1	36,0	3,2	29,9	100,0	13 419 535
Région										
Analamana	38,1	115,5	54,0	96,7	3,5	27,8	4,4	25,0	100,0	2 658 241
Vakinankaratra	36,5	127,7	56,3	97,3	2,8	26,7	4,3	31,8	100,0	1 367 141
Itasy	37,6	129,9	55,8	97,8	2,9	31,0	3,8	33,4	100,0	606 442
Bongolava	35,7	140,0	57,2	98,0	3,7	35,7	3,3	35,9	100,0	432 623
Haute Matsiatra	42,9	115,0	49,1	96,7	4,0	37,0	3,9	28,5	100,0	972 508
Amoron'i Mania	41,4	117,0	49,8	95,0	3,9	33,7	4,9	27,1	100,0	541 311
Vatovavy Fitovinany	38,4	117,5	51,3	97,2	6,5	30,0	3,8	27,2	100,0	907 337
Ihorombe	37,4	121,5	54,6	97,3	5,5	38,2	2,5	29,7	100,0	261 379
Atsimo Atsinanana	37,3	122,0	51,3	95,9	7,7	27,3	3,7	20,9	100,0	615 080
Atsinanana	36,8	111,5	54,4	97,9	6,0	39,1	2,8	30,0	100,0	1 003 781
Analanjirifo	38,6	107,3	55,7	97,8	4,0	37,5	1,8	32,3	100,0	816 859
Alaotra Mangoro	36,5	127,1	55,4	98,0	4,5	33,1	3,6	29,1	100,0	842 176
Boeny	37,3	118,4	52,4	97,2	7,4	36,3	2,9	28,7	100,0	628 418
Sofia	38,3	116,2	53,7	97,3	5,8	32,2	2,2	25,9	100,0	985 730
Betsiboka	34,9	125,7	57,0	97,9	4,9	35,9	3,2	35,2	100,0	255 173
Melaky	38,0	115,1	53,1	96,7	6,6	44,4	2,3	38,9	100,0	190 409
Atsimo Andrefana	39,0	112,9	51,5	96,6	6,6	34,5	2,9	24,6	100,0	1 098 483
Androy	43,1	99,0	46,9	93,1	6,8	30,8	3,3	20,2	100,0	506 550
Anosy	40,2	109,2	50,4	97,2	6,1	34,2	3,2	25,3	100,0	505 025
Menabe	38,0	117,0	53,2	98,1	6,0	38,2	2,8	32,7	100,0	449 865
Diana	36,2	110,0	52,5	97,4	9,4	43,1	2,0	29,4	100,0	611 648
Sava	39,4	109,4	53,7	97,7	5,2	45,5	1,6	33,4	100,0	786 923
MADAGASCAR	38,3	116,5	53,2	97,1	5,1	34,2	3,3	27,9	100,0	17 043 102

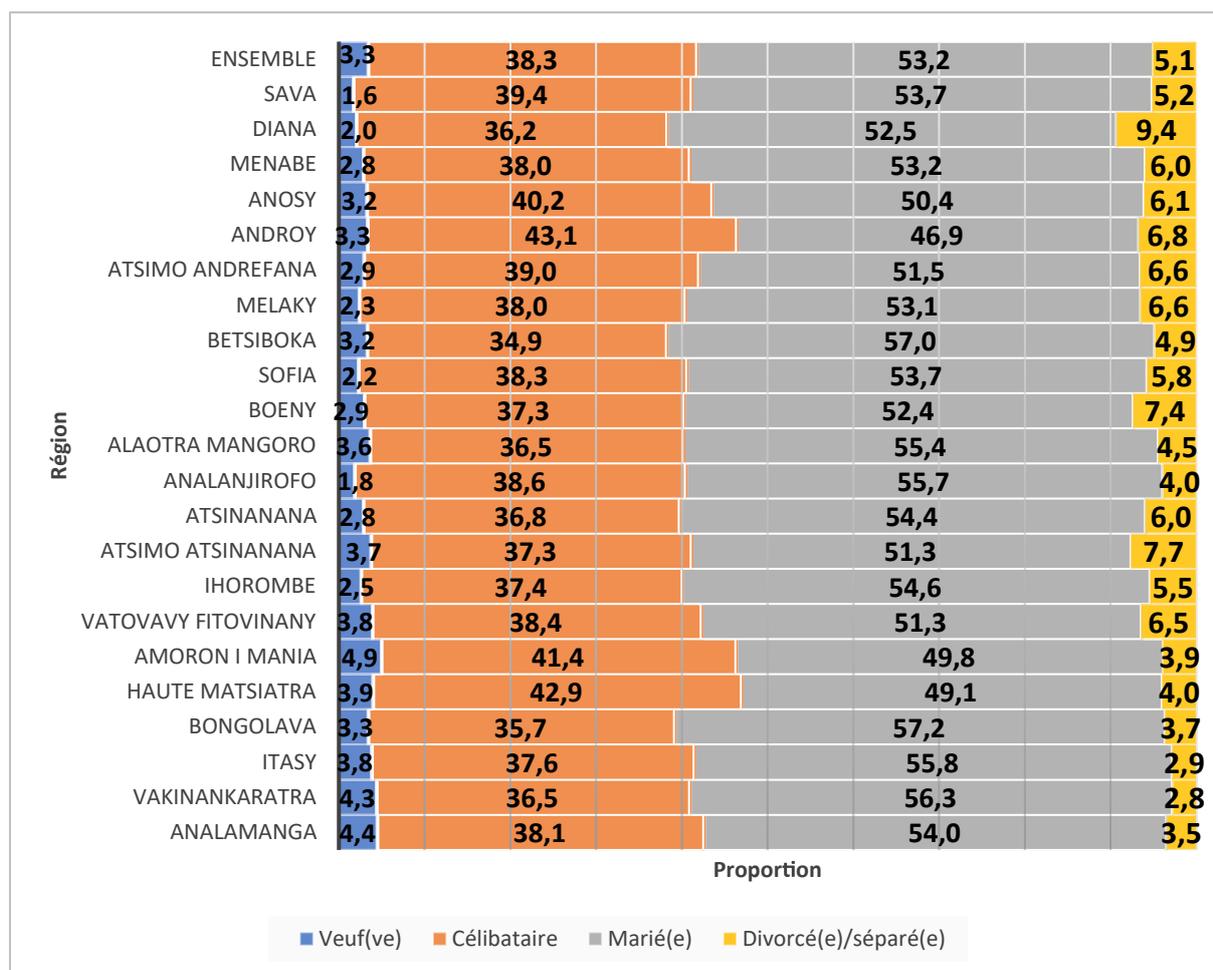
Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Au niveau régional, le graphique 2.1 montre que la répartition de la population selon l'état matrimonial est plus ou moins uniforme. Toutefois, concernant les célibataires, les régions du Sud (Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Atsimo Antsinanana, Ihorombe, Vatovavy Fitovinany) avec celles de Haute Matsiatra

et d'Amoron'i Mania enregistrent des proportions supérieures à la moyenne nationale (38,3 %). Inversement, s'agissant de la population mariée, c'est surtout dans ces régions que l'on rencontre des proportions inférieures à la moyenne nationale (53,2 %).



Graphique 2.1. Répartition de la population de 12 ans et plus par région selon l'état matrimonial

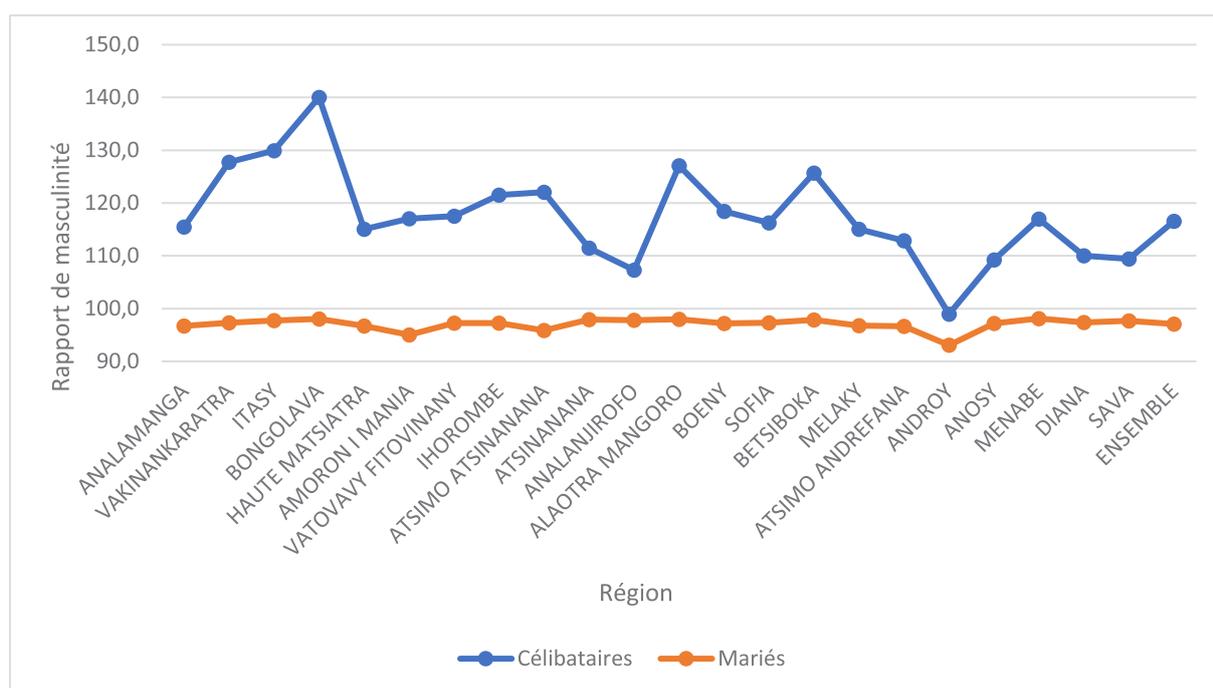


Source : MDG - INSTAT - RGP2018

D'après le graphique 2.2, les niveaux du rapport de masculinité au niveau national sont maintenus au niveau régional que l'on considère les célibataires ou les mariés, sauf pour la région Androy où l'on rencontre un peu plus de femmes que d'hommes célibataires (RM = 99). Pour les 21 autres régions, l'on a plus d'hommes que de femmes célibataires (RM > 100), et moins d'hommes que de femmes mariées (RM < 100).

Notons également que c'est la région Androy qui enregistre un RM le plus faible pour les personnes mariées (RM = 93). Ceci reflète la culture de cette région dont la pratique de la polygamie. L'on pourrait également s'intéresser au cas de la région Amoron'i Mania où le ratio de masculinité est de 95. Pour cette région, l'explication serait plutôt liée à une émigration plus importante des hommes (aussi bien des célibataires que des mariés) pour des raisons économiques.

Graphique 2.2. Rapport de masculinité par région selon que l'on soit célibataire ou marié

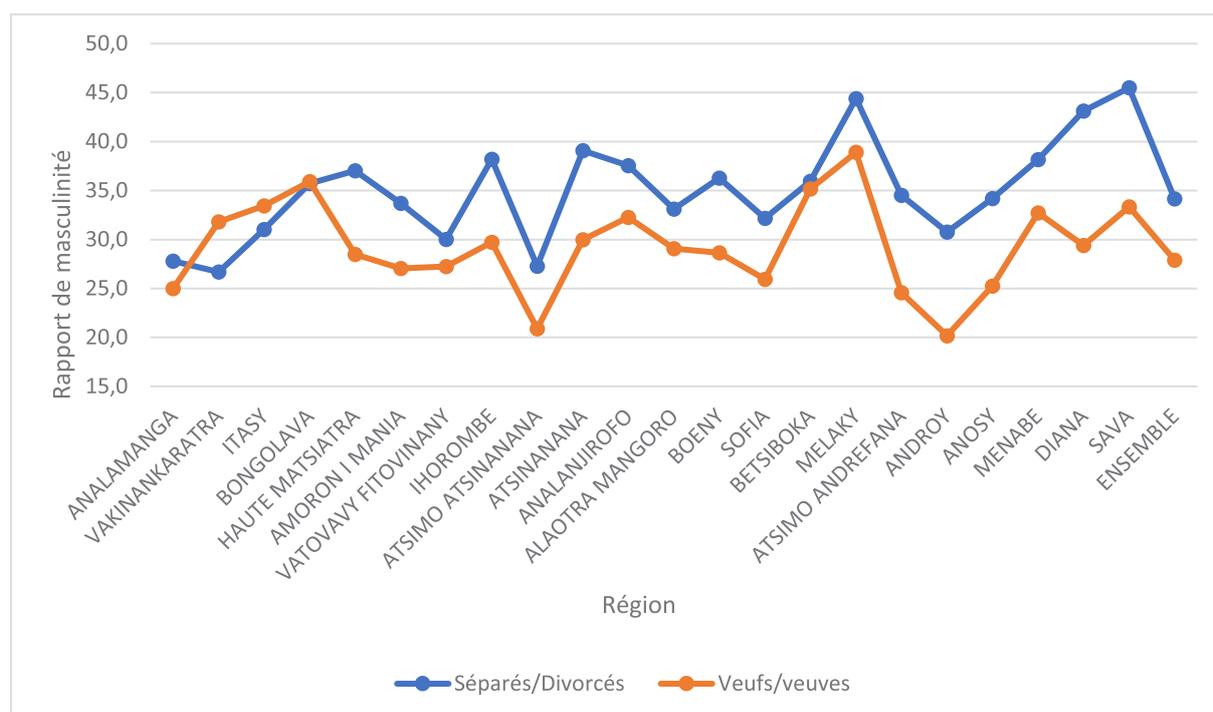


Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le graphique 2.3 montre également la même tendance au niveau national : on a peu d'hommes que de femmes en rupture d'union. Dans toutes les régions, au maximum, on observe d'une part, 5 hommes séparés/divorcés pour 10 femmes séparées/divorcées (RM<50), et d'autre part, 4 hommes veufs pour 10 femmes veuves (RM<40).

Pour la séparation et le divorce, l'explication serait que le remariage est plus pratiqué par les hommes que par les femmes tandis que pour le veuvage, c'est plutôt l'effet de la mortalité des hommes aux âges plus élevés, comparativement à celle des femmes, qui expliquerait ces niveaux.

Graphique 2.3. Rapport de masculinité selon les types de rupture d'union



Source : MDG - INSTAT - RGP2018



2.2. VARIATIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

2.2.1. État matrimonial et caractéristiques sociodémographiques

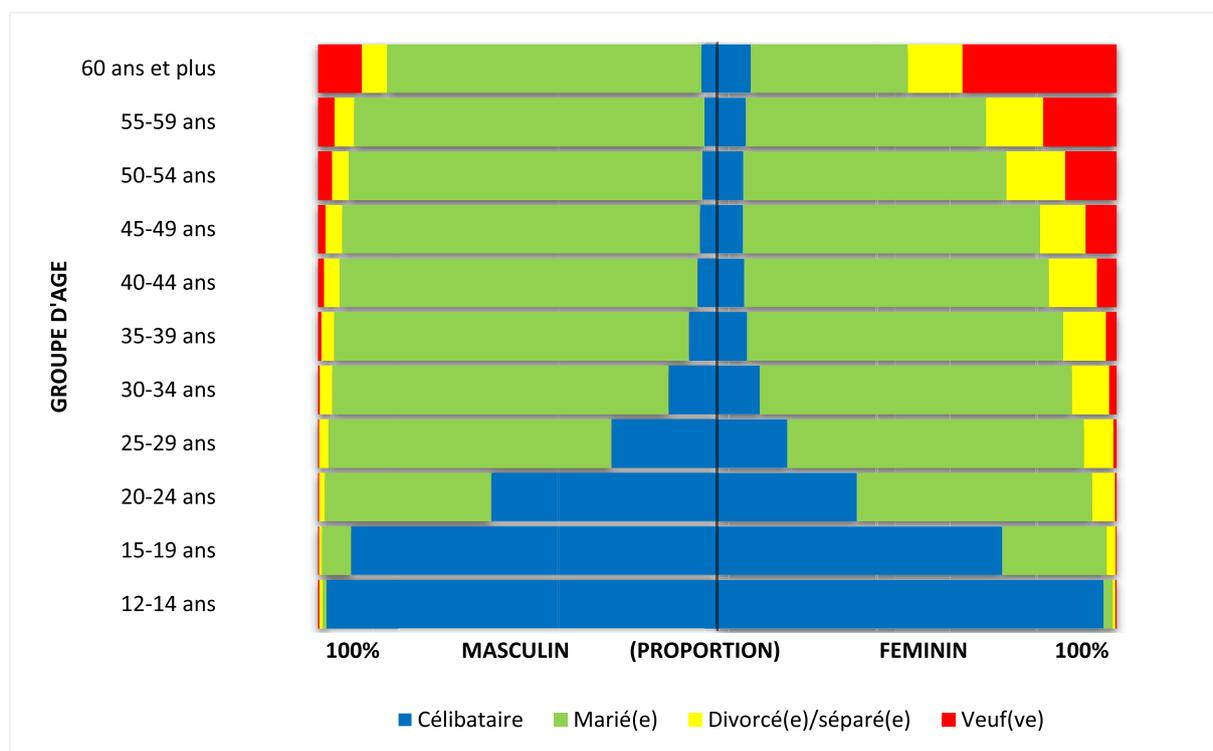
2.2.1.1. État matrimonial par âge

L'analyse de l'état matrimonial montre des profils différents selon qu'on considère l'âge (graphique 2.4) ou le sexe (graphique 2.5). Le premier fait état de l'évolution des proportions de chaque état matrimonial selon le groupe d'âges alors que le second montre la distinction entre les hommes et les femmes à partir du rapport de masculinité.

On remarque selon le graphique 2.4, que pour les deux sexes, les proportions des célibataires diminuent avec l'âge jusqu'à l'âge de 54 ans et que le célibat subsiste même aux âges avancés (4 %

des hommes contre 8 % des femmes de 60 ans et plus). Inversement, celles des mariées augmentent puis décroissent aux âges avancés, surtout pour les femmes chez lesquelles la proportion des mariées commence à diminuer à partir de 34 ans. Ces décroissances sont dues à l'effet de la mortalité du conjoint qui expliquerait l'allure ascendante des proportions du veuvage, surtout pour les femmes. En outre, notons qu'à tout âge, le phénomène de séparation/divorce existe mais la proportion de cette catégorie reste infime à cause probablement du remariage.

Graphique 2.4. Etat matrimonial par sexe selon l'âge



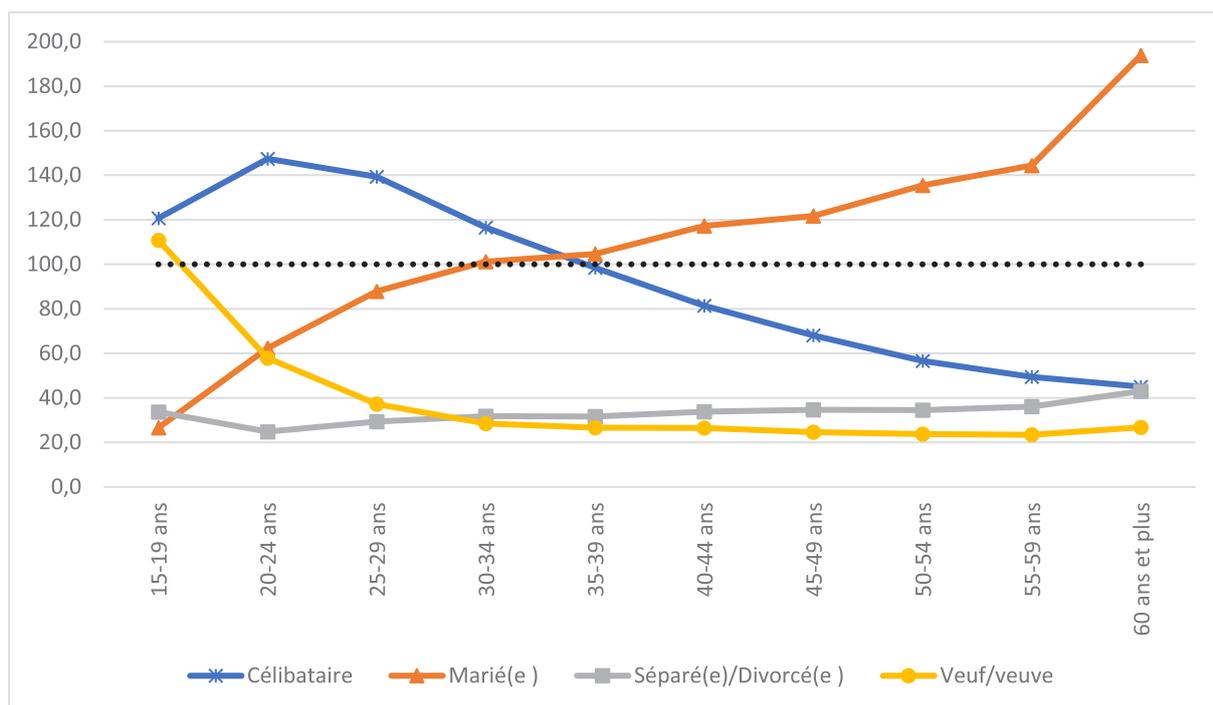
Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Le graphique 2.5 montre que pour les individus moins de 35 ans, il y a plus d'hommes que de femmes célibataires (RM supérieur à 100). Parallèlement, il y a moins d'hommes que de femmes mariées (RM inférieur à 100).

Pour les mariés, on constate la précocité de l'entrée en union chez les femmes que chez les hommes. Le rapport de masculinité des adolescents mariés est de 26, autrement dit pour 100 filles âgées de 15 à 19 ans mariées nous avons 26 garçons mariés

dans cette même tranche d'âges. À cette explication s'ajoute celle traduite par l'allure constante de la courbe du rapport de masculinité des séparés/divorcés, compris entre 25 et 43 dont la moyenne se situe à 33. Cela signifie qu'à Madagascar, on a environ 3 hommes séparés/divorcés pour 10 femmes séparées/divorcées. Enfin, comme précédemment, la décroissance de la courbe du rapport de masculinité concernant le veuvage traduit l'effet de la mortalité du conjoint au fur et à mesure que l'on avance en âge.

Graphique 2.5. Rapport de masculinité par âge selon l'état matrimonial



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.2.1.2. Tendance du mariage précoce à Madagascar

Le concept de mariage précoce dont il est question ici se réfère aux mariages qui se sont réalisés avant 15 ans ou avant 18 ans (Nations Unies, 2015). Selon le graphique 2.6, le mariage précoce a existé depuis plusieurs générations. Toutefois, ce phénomène est plus fréquent pour les jeunes générations comparativement aux personnes appartenant à une génération plus ancienne. Le phénomène de mariage précoce concerne beaucoup plus les filles que les garçons. Dans l'ensemble, 1,3 % des hommes âgés de 20 à 49 ans, se sont mariés avant 15 ans tandis qu'un homme sur 10 s'est marié avant 18 ans. Pour les femmes, ces proportions ont plus que triplé. En effet, 5,1 % des femmes âgées de 20 à 49 ans se sont mariées avant 15 ans tandis qu'une femme sur 3 s'est mariée avant 18 ans.

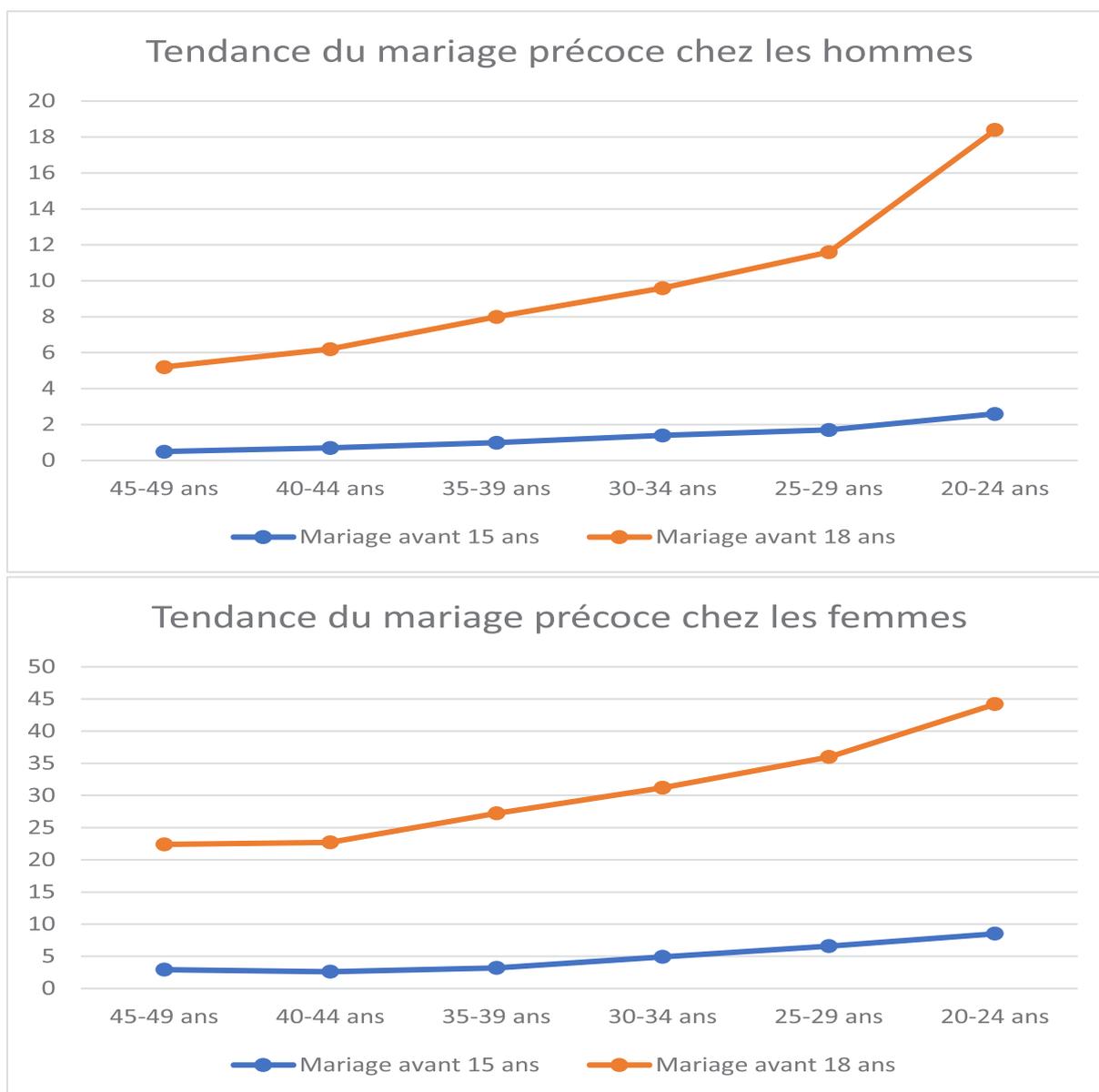
Pour les hommes, le mariage avant 15 ans est 5,2 fois plus intense qu'il y a 25 ans. En effet, la proportion de ceux qui se sont mariés avant l'âge de 15 ans est passée de 0,5 % pour les hommes âgés

de 45-49 ans à 2,6 % pour les jeunes hommes âgés de 20-25 ans. Aussi, l'ampleur du mariage avant 18 ans a plus que triplé en 25 ans. La proportion de ceux qui sont entrés en union avant l'âge de 18 ans, est passée de 5,2 % pour la génération âgée de 45-49 ans à 18,4 % pour les jeunes hommes âgés de 20-24 ans.

Pour les femmes, l'ampleur du mariage avant l'âge de 15 ans a triplé en espace de 25 ans. En effet, la proportion de celles qui se sont mariées avant 15 ans est passée de 2,9 % pour les générations âgées de 45-49 ans à 8,5 % pour les jeunes femmes âgées de 20-24 ans. De même, l'ampleur du mariage avant l'âge de 18 ans a presque doublé en 25 ans. Pour les femmes âgées de 45-49 ans, environ une personne sur quatre est entrée en union avant l'âge de 18 ans alors que pour les jeunes âgées de 20-24 ans, environ une femme sur deux est entrée en union avant cet âge.



Graphique 2.6. Evolution du mariage précoce par cohorte selon le sexe



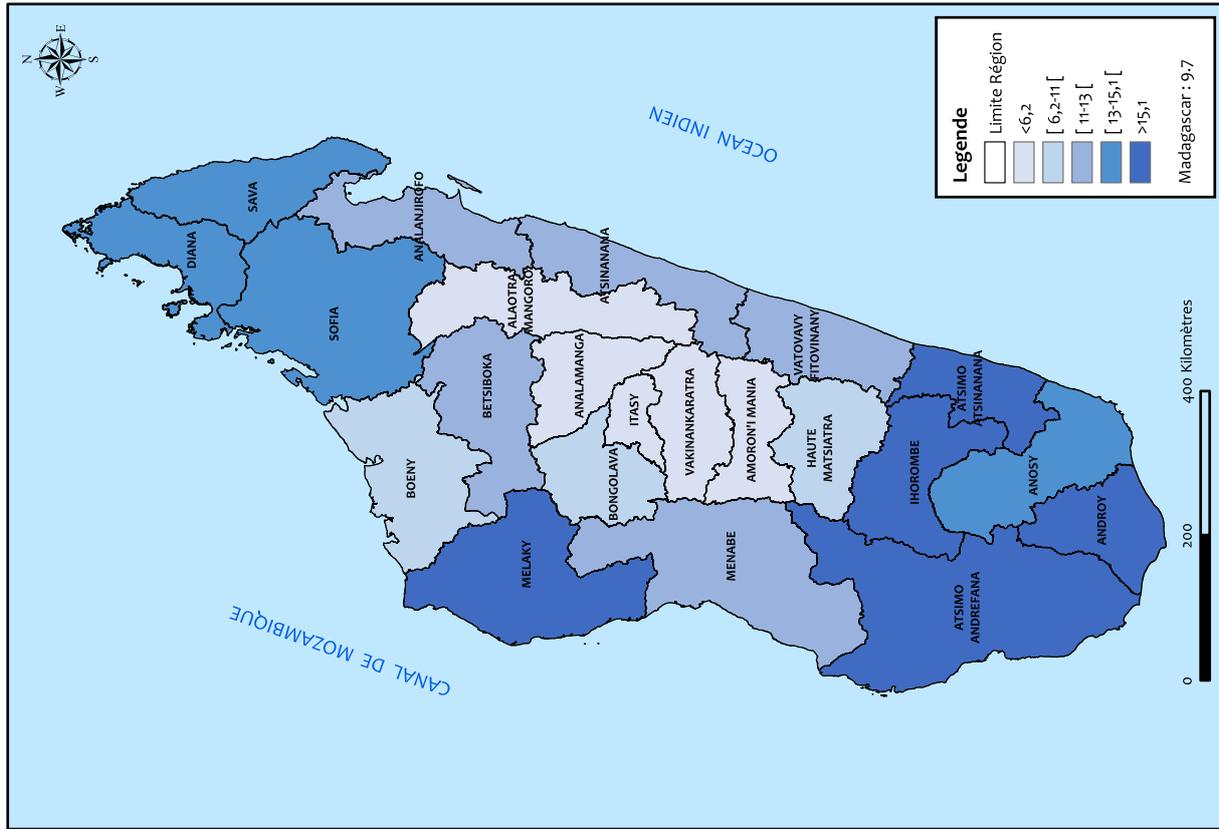
Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.2.1.3. Disparité du mariage précoce par région

Le mariage avant l'âge de 18 ans est une violation des droits de l'homme, mais reste une réalité pour de nombreux enfants malagasy. D'après les cartes 2.1 et 2.2, la disparité du mariage précoce au détriment des filles est encore observée jusqu'au niveau des régions. En effet, cinq régions présentent des proportions élevées de mariage précoce chez

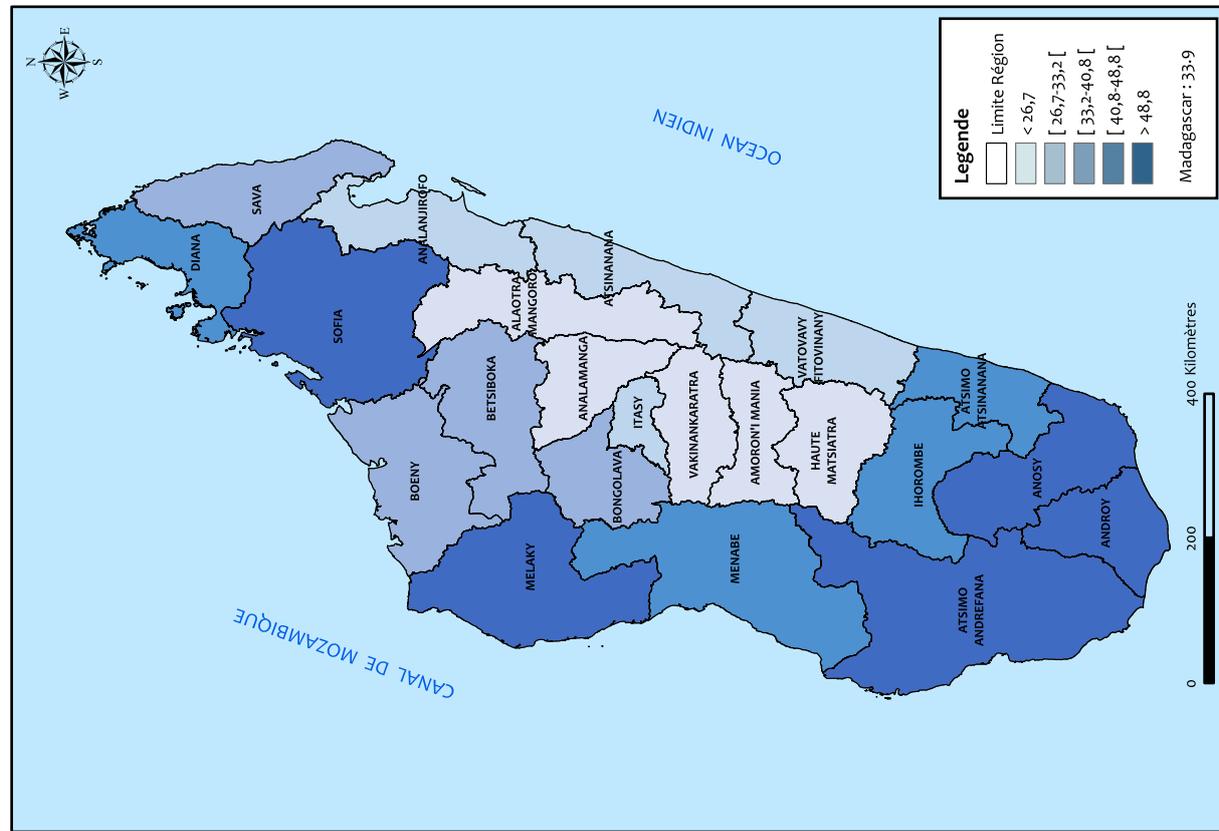
les filles c'est-à-dire ayant une proportion supérieure à 48,8 % (Atsimo Andrefana, Melaky, Androy, Anosy, Sofia). A l'opposé, les régions de Melaky, Atsimo Andrefana, Ihorombe et Atsimo Atsinanana enregistrent des proportions élevées supérieures à 15,1 % de mariage précoce chez les garçons.

Carte 2.2. Disparité du mariage précoce par région chez les garçons



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Carte 2.1. Disparité du mariage précoce par région chez les filles



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

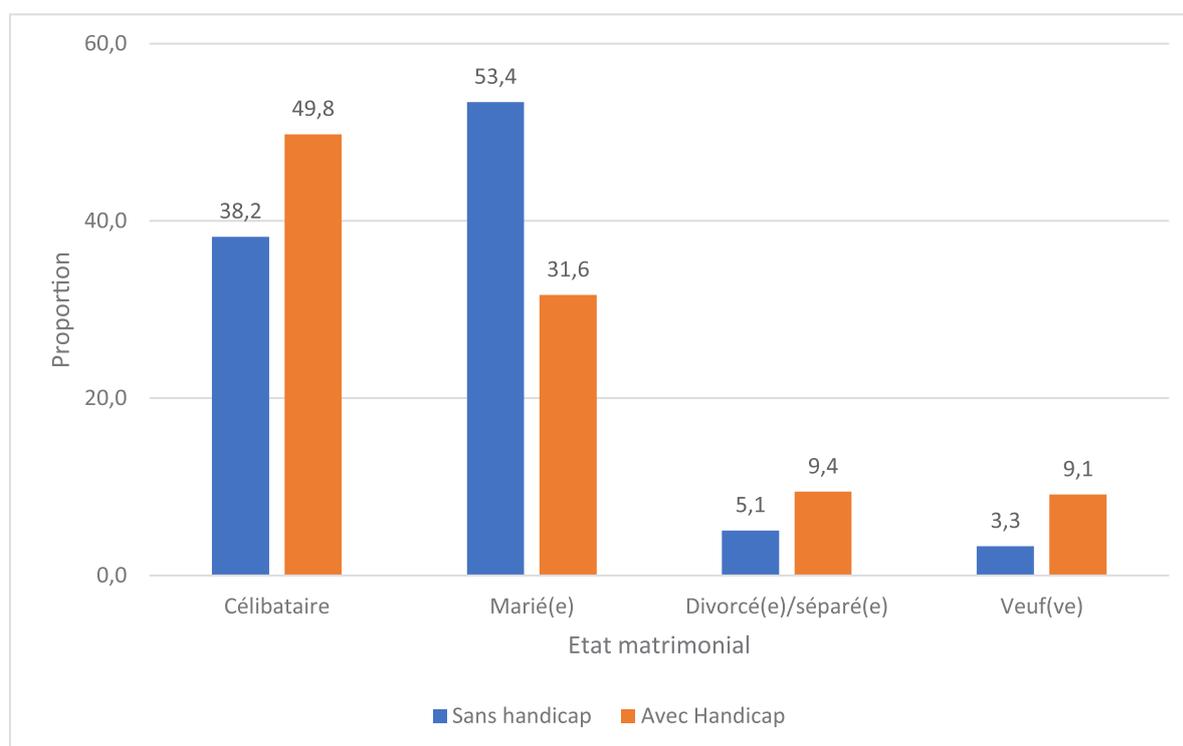


2.2.1.4. État matrimonial par statut de handicap

Le handicap limite l'entrée en union pour les personnes présentant ce statut comparativement aux personnes sans handicap. En effet, selon le graphique 2.7, la proportion des personnes mariées en situation de handicap est presque la moitié des personnes mariées sans handicap (respectivement 53,4 % contre 31,6 %). Parallèlement, une personne en situation de handicap sur deux est célibataire alors que pour les personnes sans handicap, l'on a moins de 4 célibataires sur 10. En outre, les ruptures

d'union sont plus fréquentes chez les personnes en situation de handicap. En effet, la proportion des séparées/divorcées a presque doublé pour les personnes en situation de handicap (9,4 % contre 5,1 % pour les personnes sans handicap), alors que cette proportion a triplé pour celles en situation de veuvage (9,1 % contre 3,3 %) témoignant probablement une mortalité plus élevée pour les personnes en situation de handicap.

Graphique 2.7. Répartition de la population par statut de handicap selon l'état matrimonial

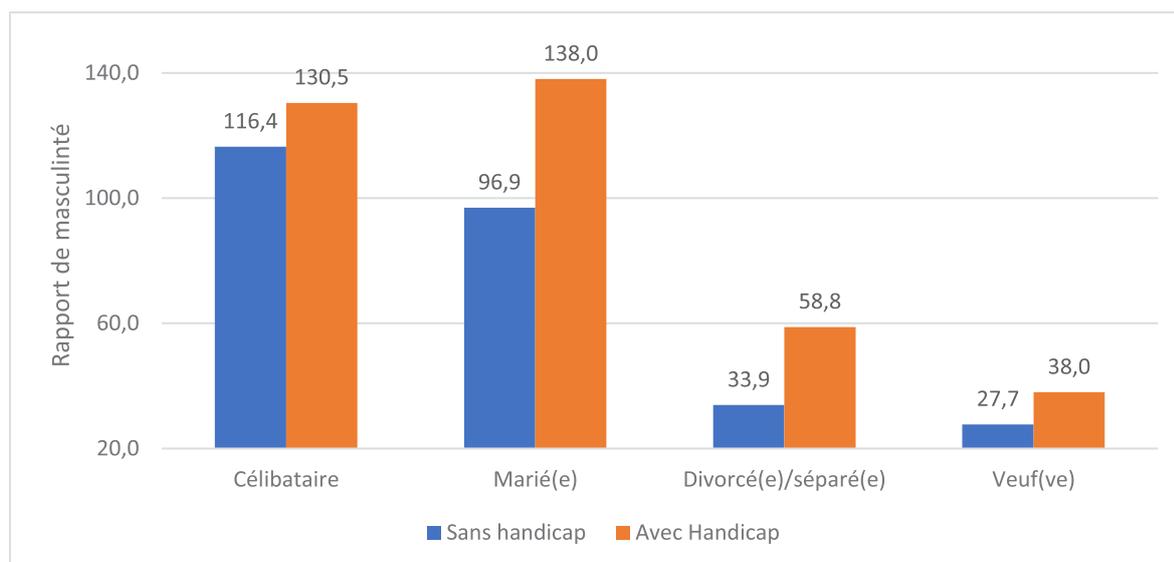


Source : MDG - INSTAT - RGP2018

En se référant au graphique 2.8, l'on remarque que l'analyse de l'état matrimonial des personnes en situation de handicap fait ressortir une situation en défaveur des femmes. La situation est alarmante dans la mesure où pour les personnes en situation

de handicap, il y a 14 hommes mariés pour 10 femmes mariées, 6 hommes séparés/divorcés pour 10 femmes séparées/divorcées et 4 hommes veufs pour 10 femmes veuves.

Graphique 2.8. Rapport de masculinité selon l'état matrimonial par statut de handicap



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.2.2. État matrimonial et caractéristiques socioéconomiques

Dans cette sous-section, nous nous intéressons à quelques variables socioéconomiques susceptibles d'avoir une relation avec l'état matrimonial. Il s'agit

du niveau d'instruction, de la situation d'activité et du niveau de vie.

2.2.2.1. État matrimonial et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est l'un des déterminants du comportement matrimonial d'un individu. En effet, non seulement la scolarisation peut avoir un impact sur les attitudes individuelles vis-à-vis des coutumes et du mariage, mais elle peut aussi retarder l'entrée au mariage selon le nombre d'années vécues dans le système scolaire.

Selon le tableau 2.2, la majorité de personnes de chaque catégorie de l'état matrimonial ont un niveau d'instruction primaire (39 % pour les célibataires, 44,2 % pour les mariés, 41,7 % pour les divorcés/séparés et 45,9 % pour les veufs). Si l'on ne considère que les célibataires, quel que soit le niveau d'instruction, il y a plus d'hommes

célibataires que de femmes célibataires ($RM > 100$). Cependant, en regardant le rapport de masculinité des mariés par niveau d'instruction, l'on remarque qu'il y a moins de femmes mariées de niveau secondaire du second cycle et de niveau supérieur que d'hommes mariés de ces niveaux d'instruction.

En outre, quel que soit le type de rupture d'union considéré, on constate qu'il y a plus de femmes en rupture d'union que d'hommes. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus le rapport de masculinité est élevé. Cette situation attire l'attention dans la mesure où l'on pourrait supposer que la mortalité des hommes diminue quand ces derniers sont plus instruits dans le cas de veuvage.



Tableau 2.2. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par statut matrimonial et rapport de masculinité selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Célibataire		Marié(e)		Divorcé(e)/séparé(e)		Veuf (ve)	
	%	RM	%	RM	%	RM	%	RM
Sans niveau	15,9	118,9	23,1	86,7	30,1	32,2	31,0	22,0
Primaire	39,0	124,0	44,2	99,0	41,7	34,9	45,9	29,5
Secondaire 1	30,4	108,6	20,5	92,8	19,4	33,1	14,7	30,7
Secondaire 2	10,3	113,1	8,4	114,5	6,7	37,6	6,0	35,2
Supérieur	4,4	110,1	3,8	137,5	2,1	47,7	2,4	45,7
Total/Ensemble	100,0	116,5	100,0	97,1	100,0	34,2	100,0	27,9

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

En se référant au tableau 2.3, nous constatons l'effet de la fréquentation scolaire sur l'entrée en union. En effet, que l'on considère les hommes ou les femmes, la proportion des célibataires est la moins élevée pour les individus sans niveau : un homme sur 3 est célibataire (34,5 %) tandis que seulement une femme sur 4 est célibataire (24,4 %). Cette proportion augmente parmi les personnes de niveau primaire (39,6 % pour les hommes et 31,4 % pour les femmes). Elle augmente encore parmi celles qui sont dans le premier cycle du niveau secondaire (51,9 % pour les hommes et 45,2 % pour les femmes).

Inversement, la proportion des personnes mariées est plus élevée chez les personnes moins instruites. Pour les hommes, elle est de 59,6 % pour ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école, 56,1 % pour le primaire et 45 % pour ceux qui sont dans le premier cycle du niveau secondaire.

Les proportions correspondantes pour les femmes sont respectivement 57,9 %, 55,6 %, 45,8 %. De même à partir du second cycle du secondaire, les proportions de mariés augmentent.

La proportion des séparées/divorcées est légèrement élevée chez les personnes moins instruites. Pour les hommes, elle est de 3,9 % pour ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école contre 1,6 % pour ceux qui ont un niveau d'étude supérieur. Pour les femmes, elle est de 10,2 % pour ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école contre 4,1 % pour ceux qui ont un niveau d'étude supérieur. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le nombre d'années passées dans l'école se traduit par un niveau de vie plus élevé, ce qui inciterait moins la séparation et le divorce.

Enfin, il est constaté que ces niveaux sont influencés par le poids des enfants de 12 ans et plus qui fréquentent encore l'école primaire ainsi que ceux dans le secondaire au moment du recensement.

Tableau 2.3. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par niveau d'instruction selon le statut matrimonial et le sexe

Niveau d'instruction	Masculin					Effectif
	Célibataire	Marié	Divorcé/ séparé	Veuf	Total	
Sans niveau	34,5	59,6	3,9	2,0	100,0	1 632 335
Primaire	39,6	56,1	2,6	1,7	100,0	3 560 352
Secondaire 1	51,9	45,0	2,1	1,0	100,0	1 987 789
Secondaire 2	45,2	51,6	2,0	1,1	100,0	790 038
Supérieur	41,9	55,3	1,6	1,2	100,0	359 308
Niveau d'instruction	Féminin					Effectif
	Célibataire	Mariée	Divorcée/ séparée	Veuve	Total	
Sans niveau	24,4	57,9	10,2	7,4	100,0	1 939 246
Primaire	31,4	55,6	7,4	5,6	100,0	3 625 704
Secondaire 1	45,2	45,8	6,0	3,0	100,0	2 104 894
Secondaire 2	42,7	48,1	5,7	3,4	100,0	739 850
Supérieur	45,2	47,7	4,1	3,0	100,0	302 830

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.2.2.2. État matrimonial et situation d'activité

Le tableau 2.4 montre l'interaction entre l'activité économique et l'état matrimonial. La proportion des personnes occupées est faible chez les célibataires par rapport aux mariés. Pour les hommes, elle est de 42,8 % chez les célibataires contre 98,5 % chez les mariés. De même pour les femmes, elle est de 36,4 % chez les célibataires contre 64,6 % chez les mariées. Ce qui est parfaitement logique, dans la mesure où la responsabilité dans le mariage oblige les personnes à travailler.

Pour les mariés, il y a plus d'hommes occupés (93,5 %) que de femmes occupées (64,6 %), et inversement, plus de femmes inactives (34,7 %)

que d'hommes inactifs (5,5 %). En effet, cette proportion très élevée parmi les femmes résulte du poids des femmes ménagères dans cette catégorie.

Aussi, quel que soit le sexe, la majorité des personnes en situation de rupture d'union sont occupées (82,4 % pour les hommes séparés/divorcés et 78,8 % pour les femmes séparées/divorcées ; 69 % pour les veufs et 55,9 % pour les veuves). Ceci pourrait se comprendre dans la mesure où ces individus qui sont restés en état de rupture d'union sont plus enclins à travailler pour assumer ne serait-ce qu'une partie de leur besoin.



Tableau 2.4. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par le statut matrimonial et le sexe statut selon d'occupation

Situation d'activité	Masculin				
	Célibataire	Marié	Divorcé/Séparé	Veuf	Ensemble
Occupé	42,8	93,5	82,4	69,0	71,5
Non occupé	6,3	1,1	2,6	1,1	3,3
Inactif	50,9	5,5	15,0	29,9	25,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	3 515 122	4 469 465	221 195	124 040	8 329 822
Situation d'activité	Féminin				
	Célibataire	Mariée	Divorcée/Séparée	Veuve	Ensemble
Occupé	36,4	64,6	78,8	63,8	55,9
Non occupé	5,0	0,7	2,2	0,5	2,3
Inactif	58,6	34,7	19,0	35,7	41,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	3 015 713	4 603 685	648 833	444 294	8 712 525

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Selon le tableau 2.5, les personnes mariées sont les plus occupées par rapport aux autres catégories de l'état matrimonial (70,2 % pour les hommes et 61,1 % pour les femmes). Les personnes non occupées ainsi que les inactifs enregistrent une forte

proportion de célibataires (80,2 % et 85,1 % pour les hommes ; 74,8 % et 48,5 % pour les femmes). Encore faut-il rappeler le poids des enfants qui fréquentent encore l'école parmi les célibataires et celui des ménagères parmi les mariées inactives.

Tableau 2.5. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par statut d'occupation selon le statut matrimonial et le sexe

Situation dans l'activité	Masculin					Effectif
	Célibataire	Marié	Divorcé/Séparé	Veuf	Total	
Occupé	25,3	70,2	3,1	1,4	100	5 951 879
Non occupé	80,2	17,3	2	0,5	100	275 963
Inactif	85,1	11,6	1,6	1,8	100	2 101 980
Situation dans l'activité	Féminin					Effectif
	Célibataire	Mariée	Divorcée/Séparée	Veuve	Total	
Occupé	22,6	61,1	10,5	5,8	100	4 866 489
Non occupé	74,8	17	7,1	1,1	100	201 600
Inactif	48,5	43,8	3,4	4,4	100	3 644 436

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.2.2.3. État matrimonial et niveau de vie

Le niveau de vie est ici apprécié par le quintile de bien-être économique qui classe chaque personne selon la pauvreté matérielle du ménage dans lequel elle vit. Le premier quintile regroupe les plus pauvres

et le cinquième regroupe les plus riches.

Il ressort du tableau 2.6 que la proportion des célibataires a une tendance un peu à la hausse suivant l'augmentation de niveau de vie des ménages

dans lesquels ils vivent. Pour les hommes, cette proportion passe de 38,1 % (respectivement 31 % pour les femmes) chez les personnes appartenant à un ménage plus pauvre à 44,7 % (respectivement 38,5 % pour les femmes) chez celles qui vivent dans un ménage plus riche.

Inversement, la proportion des mariés diminue lorsque le niveau de vie augmente, passant de 56,8 % chez les hommes vivant dans un ménage plus pauvre (respectivement 54,7 % pour les femmes) à 52,1 % chez les hommes appartenant à un ménage plus riche (respectivement 49,9 % pour les femmes). On pourrait émettre comme hypothèse que les personnes vivant dans les ménages plus pauvres entrent plus tôt en union comparativement à leurs congénères appartenant à des ménages plus riches. Toutefois, ces variations sont très modérées de sorte qu'interpréter une

éventuelle relation entre le fait d'être en union et le niveau de vie à partir de ce tableau seulement n'est pas une bonne approche¹.

Pour les personnes qui sont restées divorcées ou séparées au moment du recensement, on remarque également une légère hausse de la proportion des personnes divorcées/séparées appartenant à un ménage plus pauvre. Ceci s'observe pour les hommes mais surtout pour les femmes chez lesquelles la proportion diminue de 1 point environ pour les trois premiers quintiles passant de 9,2 % à 7,1 %. Ainsi, pourrait-on supposer que les personnes résidant dans des ménages pauvres restent plus dans le statut divorcé/séparé que celles appartenant à des ménages riches.

¹ Il faudrait regarder les indicateurs de primo-nuptialité dont l'âge moyen et médian d'entrée en première union. Ceux-ci font l'objet du chapitre 3.

Tableau 2.6. Répartition (en %) de la population âgée de 12 ans et plus par quintile de bien-être économique selon le statut matrimonial et le sexe

Quintile de bien-être économique	Masculin					Effectif
	Célibataire	Marié	Divorcé/Séparé	Veuf	Total	
Plus pauvre	38,1	56,8	3,5	1,6	100,0	1 469 502
2ème quintile	41,1	54,2	3,0	1,6	100,0	1 565 534
3ème quintile	42,1	53,7	2,6	1,6	100,0	1 662 747
4ème quintile	44,1	52,2	2,4	1,4	100,0	1 776 787
Plus riche	44,7	52,1	1,9	1,3	100,0	1 855 252
Ensemble	42,2	53,7	2,7	1,5	100,0	8 329 822
Quintile de bien-être économique	Féminin					Effectif
	Célibataire	Mariée	Divorcée/Séparée	Veuve	Total	
Plus pauvre	31	55	9	5	100	1 570 776
2ème quintile	33	54	8	5	100	1 625 171
3ème quintile	34	54	7	5	100	1 694 647
4ème quintile	36	53	7	5	100	1 809 558
Plus riche	39	50	6	5	100	2 012 373
Ensemble	35	53	7	5	100	8 712 525

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.2.3. Évolution intercensitaire de l'état matrimonial

Les comportements vis-à-vis du mariage peuvent changer dans le temps avec l'évolution des valeurs et normes ainsi que des coutumes dans la société. Ces dernières décennies, on prône davantage les questions de genre qui sont concrétisées, par exemple dans la promotion de l'éducation des filles

et de l'intégration des femmes dans le marché de travail. Ces facteurs retardent l'entrée en union des jeunes femmes. En outre, la législation qui fixe l'âge minimum légal d'entrée en mariage joue un rôle dans cesdits comportements.



Le tableau 2.7 montre l'évolution de l'état matrimonial entre les 3 recensements réalisés à Madagascar depuis 1975. On remarque que, quel que soit le sexe considéré, la proportion des célibataires a augmenté entre 1975 et 1993, passant dans l'ensemble de 39 % à 45 %, puis elle a diminué entre 1993 et 2018, passant de 45 % à 38,3 %. Inversement, la proportion des mariés a d'abord diminué de 5 points de pourcentage entre les deux

premiers recensements (de 52 % à 47 %), puis elle a augmenté de 6 points de pourcentage entre les deux derniers recensements (de 47 % à 53,2 %). Concernant les ruptures d'union, la proportion des divorcés/séparés a une tendance à la hausse tandis que celle des personnes en situation de veuvage a une tendance à la baisse. Cette dernière pourrait s'expliquer par les progrès en matière de santé réalisés à Madagascar.

Tableau 2.7. Évolution intercensitaire du pourcentage de la population âgée de 12 ans et plus par statut matrimonial selon le sexe

Statut matrimonial	1975 ^(a)			1993 ^(a)			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Célibataire	42	36	39	49	41	45	42,2	34,6	38,3
Marié(e)	52	52	52	47	46	47	53,7	52,8	53,2
Divorcé(e)/ séparé(e)	2	5	4	2	7	5	2,7	7,4	5,1
Veuf (ve)	4	7	6	2	6	3	1,5	5,1	3,3
Total	100	100	101	100	100	100	100,0	100,0	100,0
Effectif	2 552 535	2 572 202	5 124 737	4 104 040	4 195 708	8 299 748	8 329 822	8 712 525	17 042 347

Source : MDG, INSTAT – RGPH-3, MDG, INSTAT –RGPH-2 ; MDG, INSTAT –RGPH1

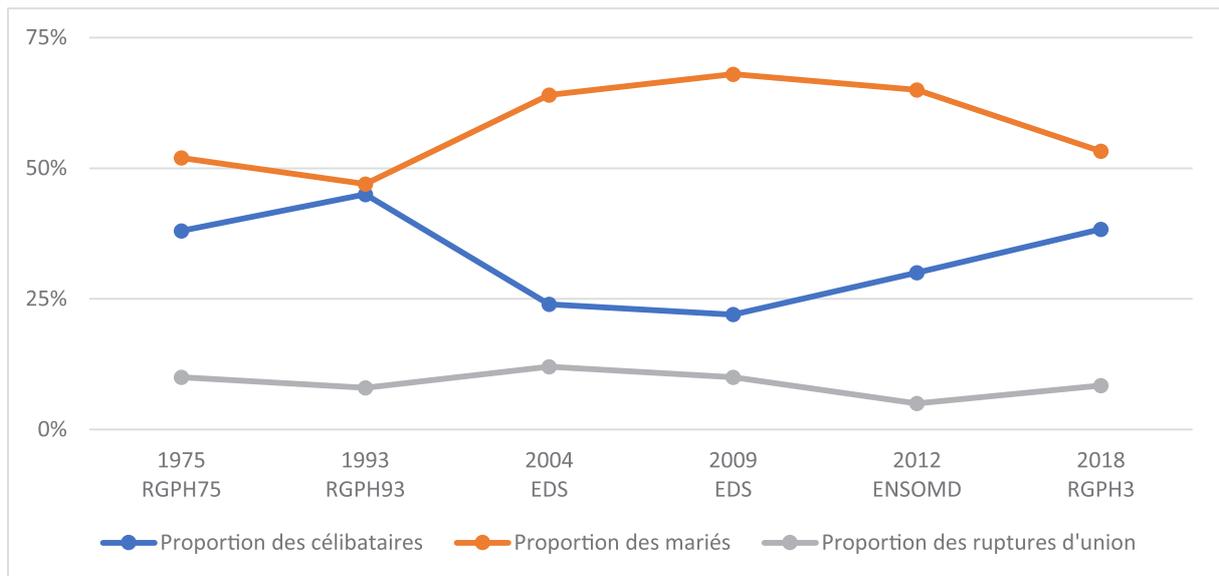
^(a) : L'état matrimonial a été collecté pour tout individu âgé de 10 ans et plus

En outre, il faut remarquer que le nombre d'années qui s'est écoulé entre deux recensements est énorme de sorte que ne considérer que ces proportions cacherait les explications les plus probables de l'évolution de l'état matrimonial. Entre 1975 et 1993, il n'existe pas de sources officielles qui renseignent sur les comportements matrimoniaux des malagasy. Toutefois, les statistiques officielles disponibles entre le deuxième (1993) et le dernier recensement (2018) montrent une réalité plus claire. En effet, d'après le graphique 2.9, on constate que vers

2009, la proportion des célibataires a commencé à augmenter et inversement, celle des mariés a commencé à diminuer. Il est à remarquer qu'avant 2007, la législation autorisait le mariage des mineurs (moins de 18 ans) avec l'autorisation des parents. Cependant, la loi N° 2007-022 du 20 août 2007 fixe l'âge matrimonial à 18 ans (Article 3). Cette législation, avec les autres facteurs cités au début sont tout autant des éléments pouvant expliquer ces évolutions.



Graphique 2.9. Evolution de l'état matrimonial



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



CHAPITRE 3 : LA PRIMO-NUPTIALITE

L'analyse de la primo-nuptialité, également appelée nuptialité des célibataires, permet de mesurer l'intensité et le calendrier de nuptialité. Au long de ce chapitre, nous allons décrire en premier lieu la proportion des célibataires par sexe selon le milieu de résidence. Ensuite, nous présenterons les tables

de nuptialités du moment. Enfin, la dernière section sera consacrée à la présentation du calendrier de la nuptialité à travers l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage ainsi que de l'intensité de la nuptialité à travers la proportion de célibat définitif.

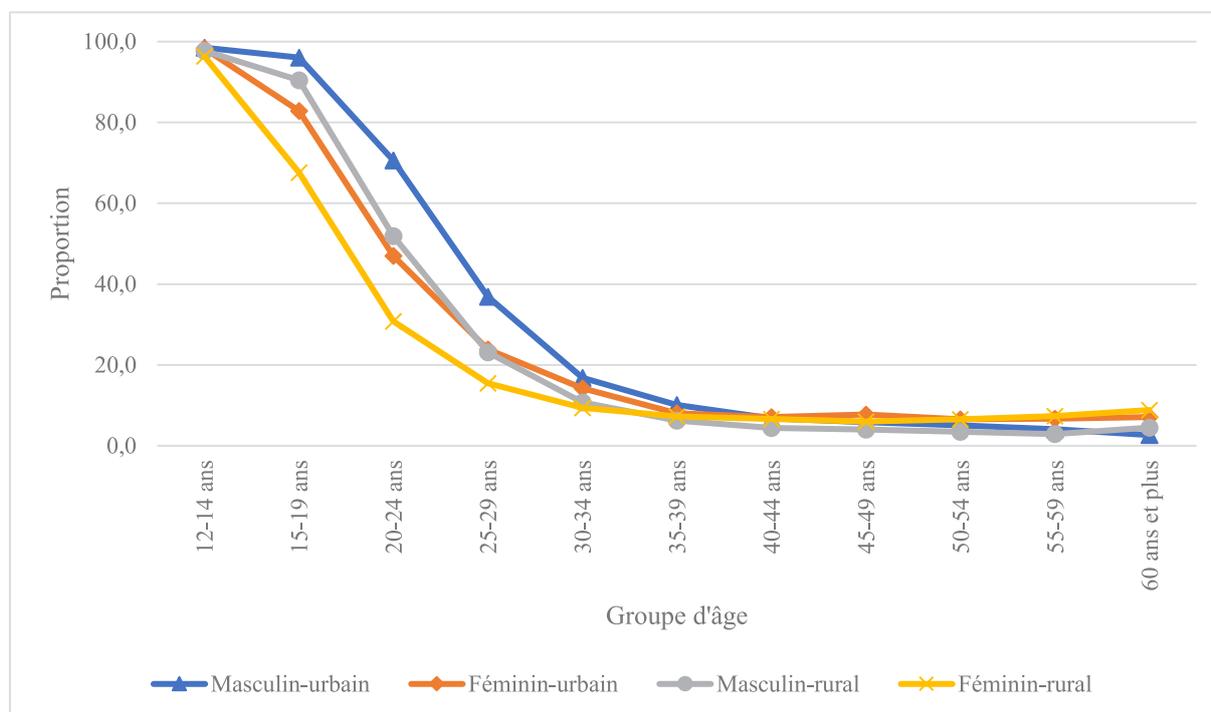
3.1. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES CÉLIBATAIRES PAR ÂGE

D'une part, le graphique 3.1 montre que, quel que soit le milieu considéré, la proportion de la population féminine célibataire décroît plus vite que celle de la population masculine célibataire. D'autre part, que ce soit pour les hommes que pour les femmes, la proportion de la population célibataire en milieu rural décroît plus vite que celle de la population célibataire en milieu urbain. Le premier témoigne d'une entrée en union plus précoce des femmes comparativement aux hommes indépendamment du milieu de résidence. Le second renseigne une entrée en union plus précoce des individus vivant

en milieu rural comparativement aux individus résidant en milieu urbain, indépendamment du sexe de l'individu.

À partir de 35 ans, l'évolution de la proportion de la population féminine célibataire en milieu urbain et rural se rejoint. Il en est de même pour celle de la proportion de la population masculine célibataire en milieu urbain et rural qui se rejoint vers 45 ans. Le célibat définitif existe quel que soit le milieu de résidence et le sexe. Toutefois, son intensité est environ deux fois plus élevée pour les femmes par rapport aux hommes.

Graphique 3.1. Evolution de la proportion de la population célibataire par tranche d'âges selon le milieu de résidence et le sexe



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.2. TABLE DE LA PRIMO-NUPTIALITÉ DU MOMENT

La table de nuptialité décrit la survenance des mariages au sein d'une cohorte fictive de célibataires, soumise à chaque âge à la nuptialité observée durant le recensement. Compte tenu de la très faible fréquence observée des mariages avant 15 ans et après 50 ans, nous émettons comme hypothèse le fait que les mariages se déroulent entre ces deux âges. Rappelons également qu'en analyse de nuptialité, il faut toujours séparer l'étude de la nuptialité des hommes et des femmes.

Généralement, une table contient 4 colonnes :

- Age exact (x) : série d'âges exacts des individus. Elle commence par 15, âge qu'on considère comme âge minimal au mariage et se termine par 50, âge au-delà duquel aucun

mariage n'est célébré.

- C_x : série des effectifs de célibataires pour chaque âge exact. Pour des raisons de comparaison, l'effectif C_{15} , appelé également « racine » est fixé à 10000 pour des raisons de comparaison (internationale ou intercensitaire). Il s'agit alors d'un effectif théorique.
- $M(x,x+a)$: série des effectifs de mariages survenant entre les anniversaires x et $x+a$. Il s'agit également d'un effectif théorique.
- aN_x : série des quotients de nuptialité qui mesure la probabilité pour un individu d'âge x de se marier entre les âges x et $x+a$. Elle est exprimée en pour dix mille ($‰$).

3.2.1. Table de nuptialité des hommes et des femmes au niveau national

Le tableau 3.1 présente la table de nuptialité du moment de Madagascar en 2018, pour les hommes et pour les femmes. Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, elle révèle une décroissance de la série des effectifs de célibataires avec l'âge ainsi que celle des effectifs de mariages. Cependant, nous remarquons que la série des quotients de

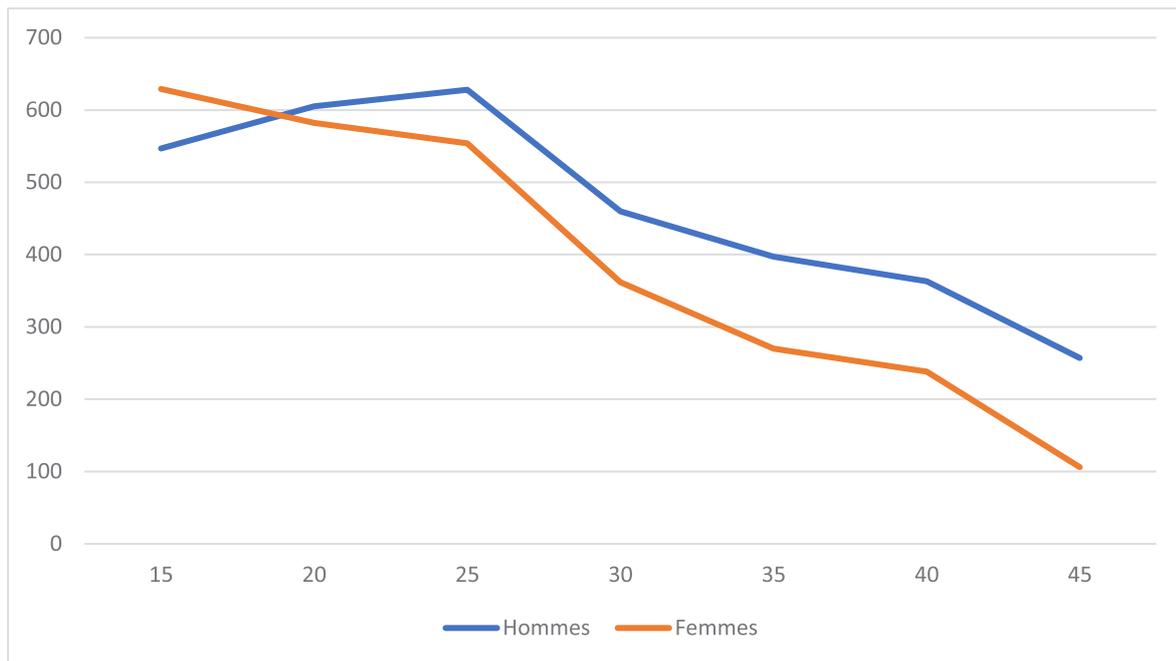
nuptialité (aN_x) diffère selon qu'on considère les hommes ou les femmes. Pour les hommes, la probabilité de se marier entre 25 et 29 ans est la plus élevée alors que pour les femmes c'est celle entre 15 à 19 ans qui est la plus élevée comme le témoigne le graphique 3.2 ci-dessous.

Tableau 3.1. Table de nuptialité au niveau national

Age exact (x)	Hommes			Femmes		
	C_x	$M(x,x+a)$	aN_x (‰)	C_x	$M(x,x+a)$	aN_x (‰)
15	10 000	5 466	547	10 000	6 289	629
20	4 534	2 744	605	3 711	2 161	582
25	1 790	1 124	628	1 550	859	554
30	666	307	460	690	250	362
35	360	143	397	441	119	270
40	217	79	363	322	77	238
45	138	35	257	245	26	106
50	103			219		

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Graphique 3.2. Quotient de nuptialité par âge selon le sexe



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

3.2.2. Table de nuptialité des hommes selon le milieu de résidence

Selon le graphique 3.3, la probabilité de se marier entre 15 et 19 ans pour un homme résidant en milieu rural est plus élevée comparativement à son congénère qui habite en milieu urbain. Il en est de même pour la tranche d'âges 20-25 ans. Cependant, la probabilité de se marier après 25 ans est nettement plus élevée pour les hommes en

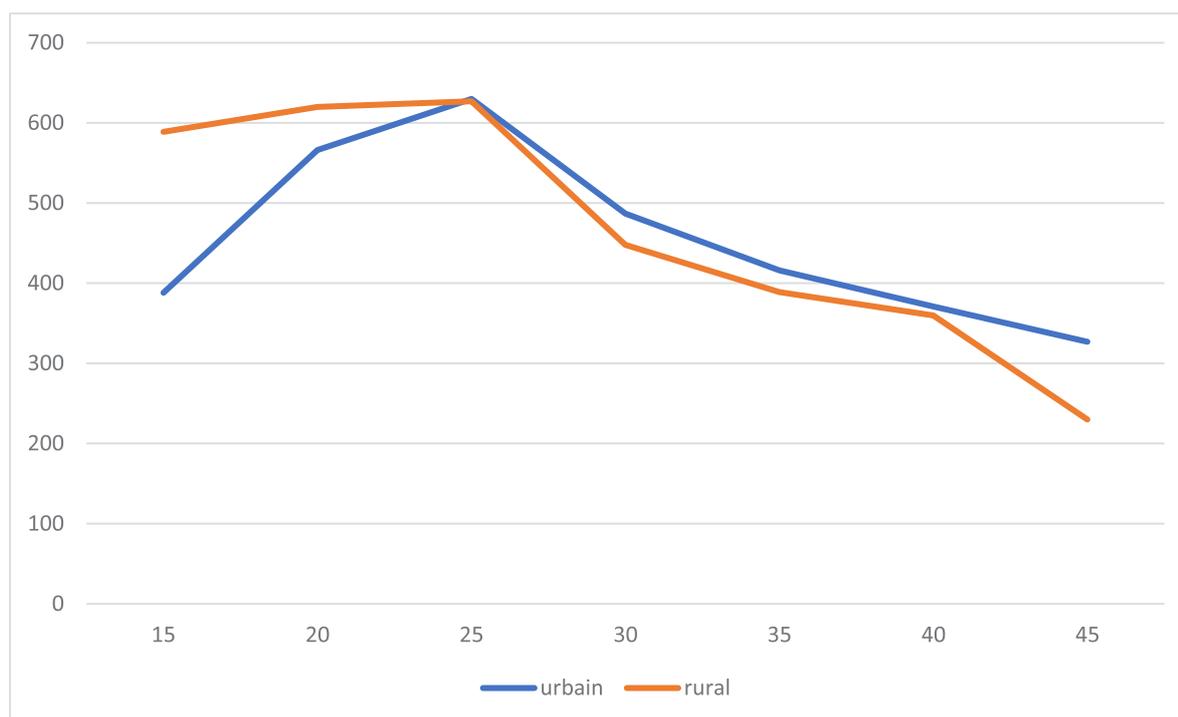
milieu urbain par rapport à ceux en milieu rural. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'en milieu urbain, les hommes sont confrontés à des difficultés matérielles pour fonder un ménage. En outre, les problèmes liés à l'emploi et au logement en milieu urbain font retarder l'entrée en mariage des hommes.

Tableau 3.2. Table de nuptialité des hommes selon le milieu de résidence

Age exact (x)	Urbain			Rural		
	Cx	M(x,x+a)	aNx (‰)	Cx	M(x,x+a)	aNx (‰)
15	10 000	3 884	388	10 000	5 886	589
20	6 116	3 464	566	4 114	2 553	620
25	2 652	1 671	630	1 562	979	627
30	981	478	487	583	261	448
35	503	209	416	322	125	389
40	294	109	371	197	71	360
45	185	60	327	126	29	230
50	125			97		

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Graphique 3.3. Quotient de nuptialité des hommes par âge selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

3.2.3. Table de nuptialité des femmes selon le milieu de résidence

Au regard du graphique 3.4, la probabilité de se marier plus tôt (entre 15-19 ans) est plus élevée pour les femmes résidant en milieu rural comparativement à celles en milieu urbain. Cependant, la tendance s'inverse à partir de 20 ans où la probabilité de se

marier pour les femmes en milieu urbain devient plus élevée. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les femmes résidant en milieu urbain restent beaucoup plus longtemps dans le système scolaire par rapport à leurs homologues en milieu rural.

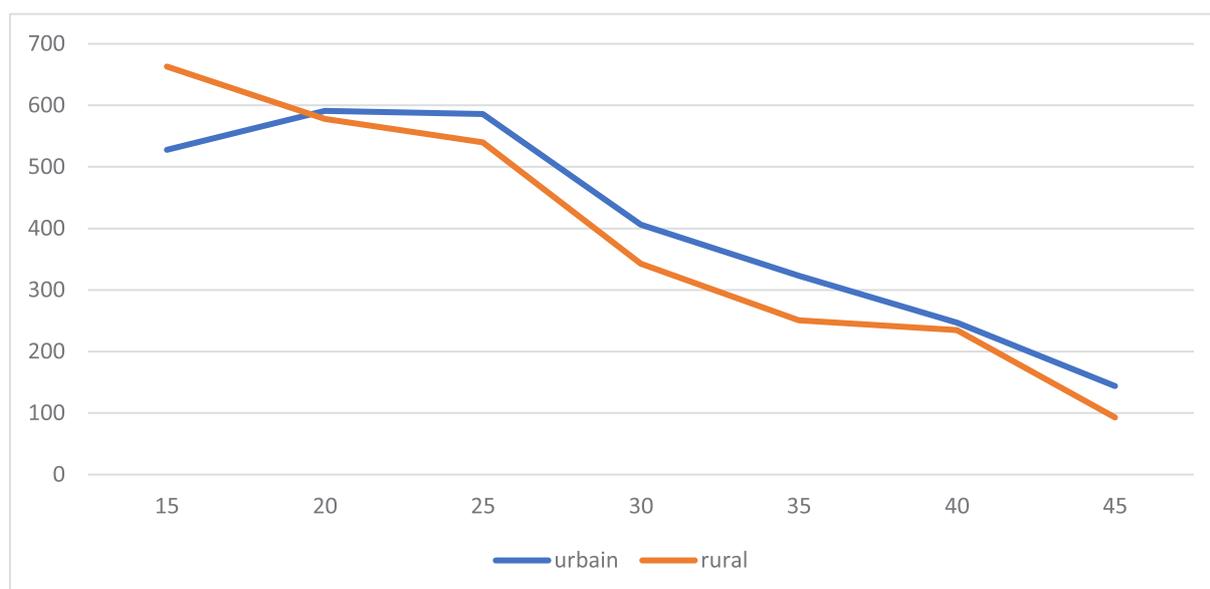
Tableau 3.3. Table de nuptialité des femmes selon le milieu de résidence

Age exact (x)	Urbain			Rural		
	Cx	M(x,x+a)	aNx (‰)	Cx	M(x,x+a)	aNx (‰)
15	10 000	5 278	528	10 000	6 631	663
20	4 722	2 793	591	3 369	1 948	578
25	1 930	1 131	586	1 421	768	540
30	799	325	406	654	224	343
35	474	153	323	429	108	251
40	321	79	247	322	76	235
45	242	35	144	246	23	93
50	207			223		

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



Graphique 3.4. Quotient de nuptialité des femmes par âge selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.3. CALENDRIER ET INTENSITE DE LA PRIMO-NUPTIALITE

3.3.1. Disparité géographique

3.3.1.1. Age moyen au premier mariage

Il ressort du tableau 3.4 que l'âge moyen au premier mariage diffère selon le sexe. En effet, en moyenne, les hommes se marient à 22,3 ans alors que chez les femmes, l'âge moyen au premier mariage est de 19,6 ans. Cet écart de 2,7 ans confirme la précocité du mariage chez les femmes que chez les hommes.

Le milieu rural se démarque également par rapport au milieu urbain où les hommes se marient en moyenne à 23,5 ans et les femmes à 20,7 ans (contre 22 ans et 19,3 ans en milieu rural). Toutefois, l'écart d'âge entre les deux sexes subsiste et reste à niveau presque identique quel que soit le milieu de résidence considéré (2,8 ans en milieu urbain et 2,7 ans en milieu rural).

Une analyse au niveau régional fait ressortir que la population des régions côtières entre plus tôt en mariage que celle des régions centrales. En effet, les âges moyens au premier mariage dans ces régions sont moins élevés que celui des régions centrales. Ceci est valable aussi bien pour les hommes que

pour les femmes. Toutefois, il faut remarquer que c'est dans les régions de l'extrême sud de Madagascar que l'entrée en mariage est la plus précoce comparé à l'ensemble des régions (20,8 ans pour les hommes et 18 ans pour les femmes dans les régions Atsimo Andrefana et Androy). Par contre, c'est dans les régions Analamanga et Alaotra Mangoro que l'entrée en mariage est la plus tard comparée aux autres régions avec 24,3 ans pour les hommes et 21,3 ans pour les femmes (cas Analamanga) et 23,4 ans pour les hommes et 20,4 ans pour les femmes (cas Alaotra Mangoro). Enfin, notons que ce sont les régions Atsinanana et Analanjirifo qui enregistrent un écart d'âge d'entrée en première union le plus faible entre les deux sexes. Les hommes entrent en union en moyenne 1,9 an plus tard que les femmes, tandis que pour les régions centrales, cet écart d'âge se situe à 3 ans (3,3 ans pour la région Itasy).

3.3.1.2. Age médian au premier mariage

Dans l'ensemble, la moitié des hommes s'est mariée avant 20,8 ans contre 18,4 ans pour les femmes. Cet écart de 2,4 ans confirme la tendance plus précoce de l'entrée en union des femmes par rapport aux hommes. Si l'on se réfère au milieu de

résidence, l'âge médian au premier mariage est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit le sexe. Il est de 20,2 ans pour les hommes en milieu rural contre 22,5 ans pour les hommes en milieu urbain. Pour les femmes, cet âge médian



s'élève à 18 ans en milieu rural contre 19,4 ans en milieu urbain.

Au niveau des régions, la tendance observée pour les régions côtières selon l'âge moyen au premier mariage est également confirmée pour l'âge médian au premier mariage. Également, pour la région Androy, la moitié des hommes se marient plus tôt, avant 19,1 ans contre 17,1 ans pour les femmes (respectivement 19,4 ans pour les hommes et 17,4

ans pour les femmes de la région Atsimo Atsinanana). De même, cet indicateur est plus élevé pour la région Analamanga, 23,3 ans pour les hommes et 19,8 ans pour les femmes (respectivement 22,3 ans et 19,1 ans pour la région Alaotra Mangoro). Un point particulier mérite d'être soulevé : pour ces régions côtières, l'écart d'âge médian entre les hommes et les femmes sont les plus petits comparativement aux autres régions centrales.

3.3.1.3. Intensité de la nuptialité

L'intensité de la nuptialité est mesurée à partir de la fréquence des célibataires définitifs. Cet indicateur n'est que le complémentaire à 1 du dernier indicateur. Au niveau national, seulement 1 % des hommes restent célibataires à l'âge de 50 ans contre 4,6 % des femmes à l'âge de 35 ans. Le célibat définitif touche un peu plus les hommes en milieu urbain comparé aux hommes en milieu rural (0,4 point de plus). Par contre, il touche un peu moins les femmes en milieu urbain comparativement à celles en milieu rural (0,4 point de moins).

Au niveau régional, le phénomène du célibat définitif est presque négligeable (moins de 2 %) pour les hommes quel que soit la région, à l'exception des régions d'Analanjirifo (2,6 %) et Melaky (2,9 %). Pour les femmes, ce phénomène est plus fréquent dans toutes les régions exceptées les régions Itasy (1,3 %) et Bongolava (1,6 %). Cependant, les femmes résidant dans certaines régions semblent être plus affectées par le célibat définitif. Il s'agit notamment des régions de Sava (9,4 %), Anosy (9,1 %) et Androy (7,8 %).



Tableau 3.4. Disparité géographique des indicateurs de primo-nuptialité

Niveau géographique	Âge moyen			Âge médian			% Célibat définitif			Intensité de la nuptialité		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	
Milieu de résidence	Urbain	23,5	20,7	2,8	22,5	19,4	3,0	1,3	4,3	-3,0	98,7	95,7
	Rural	22,0	19,3	2,7	20,2	18	2,2	0,9	4,7	-3,8	99,1	95,3
Région	Analamanga	24,3	21,3	3,0	23,3	19,8	3,5	1,3	2,9	-1,6	98,7	97,1
	Vakinankaratra	22,9	19,9	3,0	21,7	18,7	2,9	0,7	3,4	-2,7	99,3	96,6
	Itasy	23,3	20,0	3,3	22,3	18,8	3,5	0,2	1,3	-1,1	99,8	98,7
	Bongolava	22,6	19,6	3,0	20,9	18,4	2,5	0,3	1,6	-1,3	99,7	98,4
	Haute Matsiatra	22,5	20,1	2,4	21,0	18,9	2,1	1,2	5,1	-3,9	98,8	94,9
	Amoron'i Mania	23,1	20,1	3,0	21,6	18,9	2,7	1,8	4,6	-2,8	98,2	95,4
	Vatovavy Fitovinany	22,1	19,5	2,6	20,4	18,5	1,9	0,7	2,5	-1,8	99,3	97,5
	Ihorombe	21,2	18,3	2,9	19,7	17,3	2,4	0,4	3,0	-2,5	99,6	97
	Atsimo Atsinanana	20,8	18,4	2,5	19,4	17,4	2,0	0,5	4,2	-3,6	99,5	95,8
	Atsinanana	21,7	19,8	1,9	19,9	18,5	1,4	0,5	4,5	-4	99,5	95,5
	Analanjirifo	22,0	20,1	1,9	19,9	18,7	1,3	2,6	6,9	-4,3	97,4	93,1
	Alaotra Mangoro	23,4	20,4	3,0	22,3	19,1	3,2	1,1	4,2	-3,1	98,9	95,8
	Boeny	22,2	19,6	2,5	20,3	18,3	1,9	0,7	4,4	-3,7	99,3	95,6
	Sofia	21,2	18,3	2,9	19,6	17,3	2,3	0,8	6,8	-6,0	99,2	93,2
	Betsiboka	21,8	19,3	2,5	20,1	17,9	2,2	1,9	2,4	-0,5	98,1	97,6
Melaky	21,0	18,1	2,9	19,5	17,1	2,4	2,9	4,8	-1,9	97,1	95,2	
Atsimo Andrefana	20,8	18,0	2,8	19,4	17,2	2,2	0,9	5,9	-5,0	99,1	94,1	
Androy	20,8	18,0	2,8	19,3	17,1	2,1	0,7	7,8	-7,1	99,3	92,2	
Anosy	21,4	18,4	3	19,7	17,4	2,3	0,7	9,1	-8,4	99,3	90,9	
Menabe	21,6	19,0	2,6	19,9	17,8	2,1	1,2	3,8	-2,6	98,8	96,2	
Diana	21,0	19,0	2,1	19,5	17,8	1,7	1,4	5,8	-4,4	98,6	94,2	
Sava	21,5	19,1	2,3	19,6	17,8	1,8	1,1	9,4	-8,3	98,9	90,6	
MADAGASCAR	22,3	19,6	2,7	20,8	18,4	2,4	1,0	4,6	-3,6	99	95,4	

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018

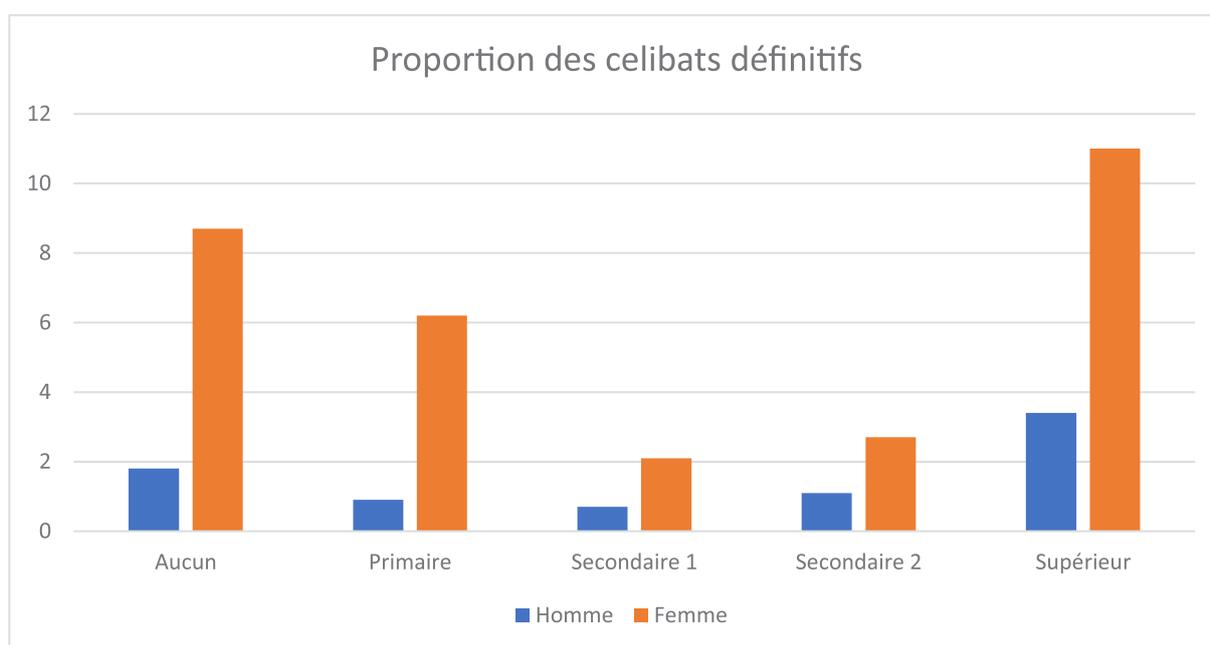
3.3.2. Caractérisation de la primo-nuptialité

3.3.2.1. Primo-nuptialité et fréquentation scolaire

Le graphique 3.5 montre que les personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école se marient plus tôt que celles qui ont fréquenté. En effet, les hommes qui n'ont jamais fréquenté l'école sont entrés en union à l'âge de 20,9 ans, soit 2 ans de moins que leurs congénères qui ont fréquenté l'école. Il en est de même pour les femmes qui n'ont jamais fréquenté l'école avec un âge moyen de 18,3 ans contre 20,1 ans pour celles qui ont fréquenté. La moitié des hommes qui n'ont jamais fréquenté l'école se sont

mariés avant 19,4 ans alors que pour ceux qui ont fréquenté, la moitié se sont mariés avant 21,4 ans (2 ans plus tard). La même tendance s'observe au niveau des femmes où la moitié de celles qui n'ont jamais fréquenté l'école se sont mariées avant 17,3 ans contre 18,9 ans pour celles qui ont fréquenté. Le célibat définitif est nettement plus élevé pour les personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école, quel que soit le sexe (1,9 % contre 1,6 % pour les hommes et 8,7 % contre 8,1 % pour les femmes).

Graphique 3.5. Proportion du célibat définitif selon le niveau d'instruction



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

3.3.2.2. Primo-nuptialité et niveau d'instruction

L'entrée en union est fonction du niveau d'instruction, quel que soit le sexe. Par exemple, l'âge moyen au premier mariage passe de 20,9 ans pour les hommes sans niveau à 26 ans pour les hommes ayant un niveau supérieur. De même, l'âge médian au premier mariage pour les femmes passe de 19,4 ans pour celles n'ayant pas de niveau contre 25 ans pour celles qui ont un niveau supérieur.

Il est intéressant d'analyser le célibat définitif en fonction du niveau d'instruction dans la mesure où l'éducation fait reculer l'âge au premier mariage.

Le fait de passer beaucoup d'années dans l'étude augmentent le risque d'être célibat définitif, surtout pour les femmes. Selon le graphique 3.5 ci-dessus, 11 % des femmes ayant un niveau d'étude supérieur ne sont pas encore mariées à l'âge de 35 ans. Cette proportion s'élève à 8,7 % pour les femmes qui n'ont pas fréquenté l'école. Ceci peut s'expliquer par le fait que les hommes sont moins intéressés par un mariage avec des femmes ayant un niveau d'instruction plus élevé qu'eux.



3.3.2.3. Primo-nuptialité et situation dans l'activité

Dans l'ensemble, au moment du recensement, les résultats montrent que les individus occupés se sont mariés plus tard que les individus inactifs chez lesquels la moitié des hommes se sont mariés avant 20 ans et la moitié des femmes avant 18,4 ans. Par ailleurs, les individus non occupés se sont mariés plus tard comparativement aux occupés,

l'âge moyen au premier mariage se situe à 22,9 ans pour les hommes et 20,4 ans pour les femmes. La proportion de célibat définitif est élevée chez les femmes occupées (10,7 %), mais il faut remarquer que l'effectif des femmes occupées à 15 ans est faible entraînant une proportion de célibat définitif très élevé.

3.3.2.4. Primo-nuptialité et quintile de bien-être économique

Le croisement des indicateurs de primo-nuptialité selon le quintile de bien-être économique fait apparaître que l'âge d'entrée en premier mariage des individus augmente avec le niveau de vie du ménage. Ceci s'observe aussi bien pour les hommes que pour les femmes. L'âge moyen au premier mariage passe de 21,1 ans chez les hommes issus des ménages plus pauvres à 24,2 ans chez les hommes issus des ménages plus riches. De même, la moitié des femmes dans les ménages plus pauvres s'est mariée avant 17,5 ans alors que la moitié des femmes dans les ménages plus riches s'est mariée 2,3 ans plus tard (19,8 ans).

Il faut également remarquer l'existence de mariage précoce pour les femmes issues des deux premiers quintiles. La moitié de ces femmes s'est mariée avant 18 ans (17,5 ans pour les femmes dans les ménages plus pauvres et 17,7 ans pour celles appartenant au 2ème quintile). Pour éradiquer le mariage précoce, un effort particulier de la part de toutes les parties prenantes mérite encore d'être accordé aux femmes en plus de la législation qui fixe l'âge minimum légal à 18 ans.

3.3.2.5. Primo-nuptialité et statut de handicap

L'âge moyen et l'âge médian au premier mariage ne varient pas considérablement selon le statut des individus vis-à-vis de l'handicap. En effet, selon le tableau 3.5, l'âge moyen est de 22,2 ans chez les hommes en situation de handicap et de 22,3 ans chez les hommes sans handicap (respectivement 19,4 ans et 19,5 ans chez les femmes). En ce qui concerne l'âge médian, la moitié des hommes en situation de handicap se marie avant 20,3 ans tandis que la moitié des hommes sans handicap se marient avant 20,8 ans (respectivement 18,1 ans et 18,4 ans chez les femmes).

Toutefois, l'intensité de la nuptialité observée entre les deux groupes montre un niveau beaucoup plus faible au détriment des personnes en situation de handicap. Parallèlement, le risque de rester définitivement célibataire est relativement élevé parmi les personnes handicapées notamment chez les femmes. En effet, la proportion du célibat définitif parmi les hommes avec un handicap est presque 10 fois plus élevée que chez les hommes sans handicap (9,7 % contre 1 %) tandis que parmi les femmes avec un handicap, elle est 5 fois plus élevée par rapport à celles n'ayant pas de handicap (22,5 % contre 4,5 %).

Tableau 3.5. Indicateurs de primo-nuptialité selon certaines caractéristiques de la population

Caractéristiques	Âge moyen (en années)			Âge médian (en années)			% Célibat définitif			Intensité de la nuptialité	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Fréquentation scolaire	N'a jamais fréquenté	20,9	18,3	2,6	19,4	17,3	2,1	1,9	8,7	98,1	91,3
	A fréquenté	22,7	20,1	2,7	21,4	18,9	2,5	1,6	8,1	98,4	91,9
	Aucun	20,9	18,3	2,6	19,4	17,4	2,1	1,8	8,7	98,2	91,3
Niveau d'instruction	Primaire	22	19,3	2,7	20,4	18	2,3	0,9	6,2	99,1	93,8
	Secondaire 1	22,9	20,4	2,6	21,8	19,2	2,6	0,7	2,1	99,3	97,9
	Secondaire 2	24,1	21,8	2,3	23,3	20,6	2,8	1,1	2,7	98,9	97,3
	Supérieur	26	23,9	2	25	23,4	1,6	3,4	11	96,6	89
	Occupé	22,3	19,6	2,7	20,8	18,4	2,4	2,2	10,7	97,8	89,3
Situation dans l'activité	Non occupé	22,9	20,4	2,5	22,1	19,2	2,8	0,3	3,8	99,7	96,2
	Inactif	21,8	19,6	2,2	20	18,4	1,6	0,2	1,3	99,8	98,7
	Plus pauvre	21,1	18,4	2,6	19,5	17,5	2,1	0,9	4,8	99,1	95,2
	2ème quintile	21,4	18,8	2,6	19,8	17,7	2	0,8	4,3	99,2	95,7
	3ème quintile	22	19,3	2,7	20,3	18	2,3	0,9	5,7	99,1	94,3
Quintile de bien-être économique	4ème quintile	22,6	19,8	2,8	21,2	18,6	2,6	1,1	4,8	98,9	95,2
	Plus riche	24,2	21,3	2,9	23,3	19,8	3,5	1,4	3,9	98,6	96,1
	Avec handicap	22,2	19,4	2,8	20,3	18,1	2,2	9,7	22,5	90,3	77,5
Situation de handicap	22,3	19,6	2,7	20,8	18,4	2,4	1	4,5	99	95,5	
MADAGASCAR	22,3	19,6	2,7	20,8	18,4	2,4	1	4,6	-3,6	99	95,4

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018



3.3.2.6. Évolution intercensitaire de la primo-nuptialité

Selon le tableau 3.6, entre les deux derniers recensements, l'âge moyen au premier mariage pour les hommes a diminué, passant de 25 ans en 1993 à 22,3 ans en 2018 (respectivement 21 ans et 19,6 ans pour les femmes). Pour les hommes, l'âge médian est stable entre les deux opérations (21 ans en 1993 et 20,8 ans en 2018). Pour les femmes, si la moitié d'entre elles s'est mariée avant 20 ans en 1993, la moitié des femmes s'est mariée 1,6 ans plus tôt (18,4 ans) en 2018. Au niveau de

l'intensité de la nuptialité, le phénomène de célibat définitif est presque inexistant pour les hommes en 2018 (1 %) alors qu'en 1993, le niveau de ce phénomène était situé à 4 %. De même, pour les femmes, la proportion du célibat définitif a diminué de moitié entre ces deux recensements, passant de 9 % à 4,6 %. Tous ces indicateurs témoigneraient de la tendance à l'entrée précoce en union auprès des nouvelles générations comparées aux personnes appartenant à des générations plus anciennes.

Tableau 3.6. Évolution intercensitaire de la primo-nuptialité

Indicateurs	1993 RGPH-2	2018 RGPH-3
HOMME		
Age moyen au premier mariage	25 ans	22,3 ans
Age médian au premier mariage	21 ans	20,8 ans
Proportion du célibat définitif	4 %	1 %
Intensité de la nuptialité	96 %	99 %
FEMME		
Age moyen au premier mariage	21 ans	19,6 ans
Age médian au premier mariage	20 ans	18,4 ans
Proportion du célibat définitif	9 %	4,6 %
Intensité de la nuptialité	91 %	95,40 %

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

CHAPITRE 4 : UNIONS DES CHEFS DE MENAGE ET CARACTERISTIQUES DES CONJOINTS

L'analyse de la formation du couple sous une approche sociodémographique est pertinente dans la mesure où elle permet d'avoir des pistes de recherche sur d'autres phénomènes démographiques. Les cas de l'endogamie et de l'exogamie en sont des exemples. Il en est de même pour d'autres phénomènes comme la fécondité, étant donné que c'est au sein du couple que la procréation est légitime.

Il est ainsi important d'analyser la formation du couple dans le contexte malagasy. Toutefois, les données du troisième recensement ne permettent pas de capter les informations sur les couples dont les deux conjoints ne cohabitent pas. Aussi, pour un ménage donné, il peut arriver que plusieurs couples en union y cohabitent. Le premier cas de figure est formé seulement du couple du chef de ménage marié et de son conjoint. Mais il peut également exister d'autres couples au sein du même ménage comme le couple des parents du chef de ménage, le couple de ses beaux-parents, le couple de son enfant et tous autres couples ayant ou non un lien de parenté avec le chef de ménage. Cependant, analyser

tous ces cas de figure engendrerait un problème méthodologique dans la mesure où il peut exister plusieurs personnes mariées ne cohabitant pas avec leurs conjoints et qui seront exclus de l'analyse. En plus, la méthodologie de collecte des données pendant le RGPH-3 ne permet pas d'identifier de façon exhaustive les différents couples dans le ménage à l'exception du couple du chef de ménage. Ceci est dû au fait que le lien de parenté de chaque membre de ménage est obtenu à partir de son lien avec le chef de ménage. Toutes ces raisons justifient le choix de l'analyse du couple du chef de ménage seulement. Il y a 4 203 678 couples de chef de ménage soit 69,1 % de l'ensemble des ménages à Madagascar. Pour simplifier notre analyse, nous utilisons le terme « couple » au lieu de « couple de chef de ménage ».

Il sera question ici de caractériser ce couple selon l'écart d'âge entre les conjoints, le niveau d'instruction, la région de naissance, la nationalité, le statut de handicap ainsi que la situation dans l'activité.

4.1. CARACTÉRISTIQUE SOCIODÉMOGRAPHIQUE : ÉCART D'ÂGE ENTRE CONJOINT

Le tableau 4.1 montre qu'au niveau national, seuls 5,3 % des couples sont constitués de conjoints ayant le même âge tandis que 43,9 % ont un écart d'âge entre 1 à 4 ans ; les 50,8 % restant ont un écart d'âge de 5 ans ou plus. Cette tendance est presque la même quel que soit le milieu de résidence considéré. Cependant, au niveau régional, quelques régions ont un trait particulier. En effet, les âges des deux conjoints se rapprochent davantage pour la majorité des couples dans les régions Haute Matsiatra, Alaotra Mangoro, Analamanga et Vakinankaratra. Par contre, dans la partie Sud de Madagascar, cet écart d'âge est plus grand. En effet, environ 2 couples sur 3 ont un écart d'âge minimum de 5 ans dans les régions Androy (66 %), Anosy (62,7 %), Atsimo Andrefana (62 %) et Atsimo Atsinanana (59,1 %).

Dans un couple, l'homme est souvent plus âgé que la femme. À Madagascar, au niveau national, on observe dans la majorité des cas cette tendance parmi les couples. En effet, au sein de 8 couples sur 10 ayant une différence d'âge des conjoints entre

1 à 4 ans, l'homme est plus âgé que la femme. De même, dans 9 couples sur 10 ayant une différence d'âge de 5 ans et plus, l'homme est encore plus âgé que la femme.

Selon le milieu de résidence, on rencontre beaucoup plus de couples composés de femme plus âgée que son conjoint en milieu urbain par rapport au milieu rural. En effet, cette proportion s'élève à 23,2 % des couples en milieu urbain contre 19,1 % en milieu rural pour les couples ayant un écart d'âge entre 1 - 4 ans. De même, dans 12,1 % des couples en milieu urbain contre 9,6 % en milieu rural, et ayant un écart d'âge d'au moins 5 ans, la femme est plus âgée que l'homme.

La proportion des couples composés de femme plus âgée que son conjoint varie d'une région à une autre. En effet, dans les régions du Nord (Diana, Sava, Sofia) ainsi que celles de la partie Est (Analanjirifo et Atsinanana), on retrouve plus de femmes plus âgées que leur conjoint comparativement aux autres régions (respectivement 14,8 % ; 15,1 % ; 11,4 % ; 17,3 % et 18,2 % pour l'écart d'âge de 5 ans et



plus). Par contre, l'union d'un homme avec une femme plus âgée que lui est plutôt rare au Sud, respectivement 4,6 % ; 5,1 % et 6,5 % pour les

régions Atsimo Atsinanana, Atsimo Andrefana et Androy concernant les couples ayant un écart d'âge de 5 ans ou plus.

Tableau 4.1. Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon l'écart d'âge entre les conjoints

Niveau géographique	Écart d'âge dans l'ensemble				Détail de l'écart d'âge						Nombre de couples (CM et conjoint)		
	Même âge	Différence de 1 à 4 ans	Différence de 5 ans au moins	Total	1-4 ans		5 ans et plus		Total	Nombre de couples (CM et conjoint)			
					En faveur de l'homme	En faveur de la femme	En faveur de l'homme	En faveur de la femme					
Milieu de résidence	5,6	44,8	49,6	100,0	76,8	23,2	100,0	360 407	87,9	12,1	100,0	382 921	790 080
	5,2	43,7	51,1	100,0	80,9	19,1	100,0	1 512 650	90,4	9,6	100,0	1 729 915	3 413 598
Région	6,9	49,0	44,1	100,0	78,7	21,3	100,0	320 516	90,0	10,0	100,0	286 139	650 076
	7,0	49,2	43,8	100,0	79,9	20,1	100,0	179 869	92,2	7,8	100,0	155 965	359 896
	6,8	47,4	45,8	100,0	78,7	21,3	100,0	76 940	92,5	7,5	100,0	71 907	158 663
	6,6	47,4	46,0	100,0	84,3	15,7	100,0	53 419	90,9	9,1	100,0	55 737	115 863
	6,8	47,5	45,7	100,0	81,1	18,9	100,0	101 073	90,0	10,0	100,0	94 565	209 668
	5,9	45,5	48,6	100,0	76,3	23,7	100,0	55 223	91,0	9,0	100,0	55 721	118 049
	4,5	47,0	48,6	100,0	84,6	15,4	100,0	104 825	89,9	10,1	100,0	105 688	220 778
	4,9	37,3	57,9	100,0	87,3	12,7	100,0	24 608	92,6	7,4	100,0	39 096	65 998
	3,1	37,9	59,1	100,0	88,6	11,4	100,0	56 251	95,4	4,6	100,0	79 331	139 395
	6,0	45,0	49,1	100,0	71,6	28,4	100,0	117 569	81,8	18,2	100,0	123 823	256 276
	4,9	43,6	51,5	100,0	75,7	24,3	100,0	95 884	82,7	17,3	100,0	106 927	214 963
	6,5	47,7	45,8	100,0	80,4	19,6	100,0	104 649	89,5	10,5	100,0	102 080	219 605
	5,6	40,9	53,5	100,0	80,1	19,9	100,0	64 056	91,8	8,2	100,0	82 319	153 233
	3,5	40,5	56,0	100,0	79,5	20,5	100,0	99 207	88,6	11,4	100,0	139 192	249 190
4,5	44,8	50,7	100,0	84,2	15,8	100,0	32 129	90,5	9,5	100,0	31 889	67 415	
4,1	37,1	58,8	100,0	87,3	12,7	100,0	17 479	93,4	6,6	100,0	27 703	46 845	
2,3	35,7	62,0	100,0	89,9	10,1	100,0	99 770	94,9	5,1	100,0	159 858	266 850	
2,9	31,1	66,0	100,0	87,7	12,3	100,0	36 051	93,5	6,5	100,0	71 701	110 401	
2,0	35,2	62,7	100,0	81,4	18,6	100,0	41 811	92,9	7,1	100,0	75 084	120 155	
2,6	47,4	50,0	100,0	84,3	15,7	100,0	50 335	91,9	8,1	100,0	59 894	113 464	
5,3	38,4	56,3	100,0	74,1	25,9	100,0	59 201	85,2	14,8	100,0	81 897	148 174	
5,3	40,3	54,4	100,0	71,5	28,5	100,0	82 182	84,9	15,1	100,0	106 330	198 721	
MADAGASCAR	5,3	43,9	50,8	100,0	80,0	20,0	100,0	1 873 058	89,9	10,1	100,0	2 112 835	4 203 678

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



4.2. CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES CONJOINTS

4.2.1. Différence entre le niveau d'instruction des conjoints

Au niveau national, le tableau 4.2 montre que 60 % des couples sont formés de conjoints ayant le même niveau d'instruction. Par contre, 22,4 % sont constitués de couples dont l'homme a un niveau supérieur à son conjoint tandis que 17,6 % des couples sont caractérisés par une femme ayant un niveau supérieur à son conjoint.

Selon le milieu de résidence, la différence entre le niveau d'instruction au sein du couple de chef de ménage est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, 52,1 % des couples résidant en milieu urbain sont formés de conjoints de même niveau d'instruction contre 61,9 % en milieu rural. De même, la proportion de couples composés de

femmes plus instruites que leur conjoint est élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (20 % contre 17 %).

Au niveau régional, la partie Sud de Madagascar se démarque encore des autres régions dans la mesure où il y a plus de couples ayant le même niveau d'instruction dans les trois régions de l'extrême sud qu'ailleurs (74,3 % pour Androy, 67,8 % pour Anosy et 67,5 % pour Atsimo Andrefana). De même, c'est dans les régions de Melaky, Atsimo Atsinanana et Vatovavy Fitovinany, qu'on retrouve moins de couples composés de femmes plus instruites que leur conjoint.

Tableau 4.2. Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon la différence entre le niveau d'instruction des conjoints

Niveau géographique		Différence entre le niveau d'instruction				Nombre de couples (CM et conjoint)
		Même niveau	Niveau de l'homme supérieur à celui de la femme	Niveau de la femme supérieur à celui de l'homme	Total	
Milieu de résidence	Urbain	52,1	27,9	20,0	100,0	790 080
	Rural	61,9	21,1	17,0	100,0	3 413 598
Région	Analamanga	57,1	22,9	20,0	100,0	650 076
	Vakinankaratra	63,4	20,0	16,6	100,0	359 896
	Itasy	65,1	16,5	18,4	100,0	158 663
	Bongolava	63,2	18,8	17,9	100,0	115 863
	Haute Matsiatra	60,9	18,1	21,0	100,0	209 668
	Amoron'i Mania	60,6	21,6	17,8	100,0	118 049
	Vatovavy Fitovinany	60,0	27,0	13,0	100,0	220 778
	Ihorombe	58,9	24,0	17,1	100,0	65 998
	Atsimo Atsinanana	61,3	26,4	12,3	100,0	139 395
	Atsinanana	56,6	25,0	18,4	100,0	256 276
	Analanjirifo	56,0	24,6	19,4	100,0	214 963
	Alaotra Mangoro	58,3	21,0	20,7	100,0	219 605
	Boeny	57,1	26,8	16,1	100,0	153 233
	Sofia	55,5	26,0	18,6	100,0	249 190
	Betsiboka	61,5	21,9	16,6	100,0	67 415
	Melaky	66,9	22,5	10,6	100,0	46 845
	Atsimo Andrefana	67,5	19,0	13,5	100,0	266 850
	Androy	74,3	12,8	12,9	100,0	110 401
	Anosy	67,8	19,5	12,7	100,0	120 155
	Menabe	64,2	21,9	13,9	100,0	113 464
Diana	49,8	25,6	24,6	100,0	148 174	
Sava	55,1	25,4	19,5	100,0	198 721	
ENSEMBLE		60,0	22,4	17,6	100,0	4 203 678

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.2.2. Différence entre la région de naissance des conjoints

Cette section traite de l'analyse de l'endogamie et de l'exogamie. Le terme endogamie renvoie au fait de se marier dans le groupe auquel on appartient comme l'ethnie. Parallèlement, le terme exogamie renvoie au fait de se marier hors de son groupe d'appartenance. L'appartenance ethnique pourrait être appréhendée à travers la région de naissance. Il s'agit alors d'une analyse de l'endogamie et de l'exogamie géographique.

Comme dans la plupart des pays en Afrique Subsaharienne, le mariage à Madagascar est généralement endogamique. En effet, au niveau national, 87,9 % des couples sont constitués de conjoints nés dans la même région. Cette tendance est plus marquée en milieu rural où 9 couples sur 10 ont la même région de naissance. Si l'endogamie

est souvent considérée comme une stratégie de préservation du groupe, on pourrait supposer que cette tendance pourrait s'expliquer également par le manque de moyen (financier) pour se déplacer dans une région autre que sa région de naissance.

Une analyse suivant la région montre qu'il y a plus de mariages exogames dans les régions Bongolava (environ 1 couple sur 3), Analamanga (1 couple sur 4) ainsi que Boeny, Itasy et Diana (1 couple sur 5 pour ces trois dernières régions). Ceci pourrait s'expliquer par le fait que dans ces régions, l'immigration est plus prononcée pour des raisons professionnelles mais également estudiantines. Cependant, l'exogamie est moins pratiquée dans les régions Androy (2,4 % seulement), Atsimo Atsinanana (2,8 % seulement) et Vatovavy Fitovinany (3,7 % seulement).

Tableau 4.3. Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon la différence entre la région de naissance des conjoints

NIVEAU GEOGRAPHIQUE		Différence entre la région de naissance des conjoints			Nombre de couples (CM et conjoint)
		Régions différentes	Même région	Total	
Milieu de résidence	Urbain	27,1	72,9	100,0	790 080
	Rural	8,6	91,4	100,0	3 413 598
Région	Analamanga	25,1	74,9	100,0	650 076
	Vakinankaratra	6,9	93,1	100,0	359 896
	Itasy	19,0	81,0	100,0	158 663
	Bongolava	30,3	69,7	100,0	115 863
	Haute Matsiatra	8,0	92,0	100,0	209 668
	Amoron'i Mania	8,9	91,1	100,0	118 049
	Vatovavy Fitovinany	3,7	96,3	100,0	220 778
	Ihorombe	18,8	81,2	100,0	65 998
	Atsimo Atsinanana	2,8	97,2	100,0	139 395
	Atsinanana	13,9	86,1	100,0	256 276
	Analanjirifo	4,8	95,2	100,0	214 963
	Alaotra Mangoro	11,0	89,0	100,0	219 605
	Boeny	21,7	78,3	100,0	153 233
	Sofia	4,9	95,1	100,0	249 190
	Betsiboka	15,5	84,5	100,0	67 415
	Melaky	9,3	90,7	100,0	46 845
	Atsimo Andrefana	5,0	95,0	100,0	266 850
	Androy	2,4	97,6	100,0	110 401
	Anosy	5,1	94,9	100,0	120 155
	Menabe	8,5	91,5	100,0	113 464
Diana	18,9	81,1	100,0	148 174	
Sava	6,4	93,6	100,0	198 721	
ENSEMBLE		12,1	87,9	100,0	4 203 678

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



4.2.3. Différence entre la nationalité des conjoints

Le mariage avec une autre personne de nationalité étrangère peut s'avérer souhaitable dans la mesure où cette union procure des avantages financiers et/ou matériels non seulement au marié mais également à toute sa famille. Souvent, ce sont les femmes qui se marient avec des étrangers. Dans certaines sociétés, ce sont même les parents qui encouragent leurs filles à se marier avec des étrangers.

À Madagascar, il y a très peu de personnes qui sont en union, dont au moins l'un des deux conjoints est de nationalité étrangère. En effet, environ deux couples sur 1000 seulement répondent à ces critères. Parmi les 4 203 678 couples de chef de ménage recensés à Madagascar, 1 080 sont constitués de conjoints de nationalité non malagasy et 9 320 sont composés d'une personne de nationalité malagasy et d'une autre de nationalité étrangère. Les couples

d'étrangers se retrouvent dans la majorité des cas en milieu urbain (747 couples contre 330 en rural) alors que le couple d'un malagasy avec un étranger est deux fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (6 266 couples en milieu rural contre 3 048 en milieu urbain).

Selon les régions, les couples de deux étrangers ne se retrouvent que dans quelques régions seulement dont la majorité est dans la région Analamanga (690 couples). Quant aux couples formés d'un malagasy et d'une personne de nationalité étrangère, bien qu'on en retrouve partout dans toutes les régions, quelques-régions se démarquent à d'autres. En effet, il y en a beaucoup plus de couples mixtes dans les régions de Diana (1 165), Analamanga (1 161) et Atsinanana (1 018) tandis qu'il y en a peu dans les régions comme Sofia (10), Menabe (20) et Amoron'i Mania (20).

Tableau 4.4. Répartition (effectif) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon la différence entre la nationalité des conjoints

Niveau géographique		Différence entre la nationalité des conjoints			Nombre de couples (CM et conjoint)
		Les deux malagasy	Les deux étrangers	Malagasy et étranger	
Milieu de résidence	Urbain	786 285	747	3 048	790 080
	Rural	3 407 002	330	6 266	3 413 598
Région	Analamanga	648 225	690	1 161	650 076
	Vakinankaratra	359 675	30	191	359 896
	Itasy	158 613	-	50	158 663
	Bongolava	115 604	-	259	115 863
	Haute Matsiatra	208 959	-	709	209 668
	Amoron'i Mania	118 029	-	20	118 049
	Vatovavy Fitovinany	220 738	-	40	220 778
	Ihorombe	65 827	-	171	65 998
	Atsimo Atsinanana	138 998	10	387	139 395
	Atsinanana	255 177	81	1 018	256 276
	Analanjirifo	214 083	-	880	214 963
	Alaotra Mangoro	218 908	-	697	219 605
	Boeny	152 638	89	506	153 233
	Sofia	249 180	-	10	249 190
	Betsiboka	67 255	-	160	67 415
	Melaky	46 699	-	146	46 845
	Atsimo Andrefana	266 011	40	799	266 850
	Androy	110 056	-	345	110 401
	Anosy	119 609	60	486	120 155
	Menabe	113 444	-	20	113 464
Diana	146 939	70	1 165	148 174	
Sava	198 620	10	91	198 721	
MADAGASCAR		4 193 278	1 080	9 320	4 203 678

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES CONJOINTS

Traditionnellement, l'homme est considéré comme principal responsable du statut économique de son ménage tandis que les femmes (au foyer) ne travaillent pas mais s'occupent de la maison et des enfants éventuellement présents dans le ménage. Néanmoins, différents facteurs peuvent interagir sur les habitudes et les choix des couples vis-à-vis du fait d'être occupés ou non et du partage des travaux domestiques. Il s'agit par exemple de la promotion de la femme (éducation et participation au marché de travail) ou de l'aspiration à un meilleur bien-être économique. Outre l'émancipation des femmes qui travaillent, le fait que les deux conjoints soient tous occupés peut générer d'autres sources de revenu au ménage.

À Madagascar, environ 2 couples sur 3 sont composés de conjoints tous occupés. Ce type de couple est plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain (66,4 % contre 48,1 %). Ceci s'expliquerait surtout par la pratique, aussi bien par les hommes que par les femmes, de l'agriculture et de l'élevage en milieu rural. Selon les régions, plus de 7 couples sur 10 se trouvent dans cette catégorie pour les régions Haute Matsiatra (72,4 %), Itasy (76 %), Bongolava (76,2 %), Vakinankaratra (82,7 %) et Amoron'i Mania (83,9 %). C'est en effet dans ces régions que les proportions de ménages agricoles sont les plus élevées. Pour ce qui est de la région Analamanga, bien qu'elle fasse partie des régions centrales comme ces dernières, ce sont plutôt les activités appartenant aux secteurs secondaires (industries) et tertiaires (services) qui y sont pratiquées, raison pour laquelle la proportion est plus faible (59,2 %). Enfin, c'est dans les régions Atsimo Andrefana et

Atsimo Atsinanana que la proportion de couple dont les deux conjoints sont occupés est la plus faible (respectivement 47,7 % et 45,6 %).

En outre, au niveau national, il y a 31,2 % de couples dont seul l'homme est occupé. Ce phénomène est surtout urbain (41,2 % contre 28,9 % en milieu rural). C'est dans les régions centrales que ce phénomène est moins fréquent (environ de 2 couples sur 10) à l'exception de la Région d'Analamanga où il y a environ 1 couple sur 3. Par contre, il est plus fréquent à Atsimo Andrefana et Atsimo Atsinanana (environ 1 couple sur 2).

Dans de rares cas, il arrive que ce sont les femmes qui sont occupées et les hommes non (seulement 1,4 % au niveau national). Cependant, cette proportion est 3 fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (3 % contre 1,1 %). Elle est plus élevée dans les régions Analamanga (2,5 %) et Diana (2,1 %) tandis qu'elle est moins fréquente à Betsiboka, Itasy, Melaky et Bongolava (moins de 1 %).

Enfin, il arrive que les deux conjoints soient tous non occupés. Au niveau national, l'ampleur de ce phénomène est de 4,4 %. Selon le milieu de résidence, la proportion des couples dont les deux conjoints sont tous non occupés est deux fois plus élevée en milieu urbain par rapport aux couples résidant en milieu rural (respectivement 7,7 % contre 3,6 %). Au niveau régional, ce sont les régions Melaky, Sofia et Analanjirofo qui en sont le plus affectées (respectivement 8,3 %, 7,7 % et 7 %).



Tableau 4.5. Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par milieu, province et région de résidence selon la différence entre la situation dans l'activité des conjoints

Niveau géographique		Les deux occupés	L'homme occupé et la femme non occupée	La femme occupée et l'homme non occupé	Les deux non occupés	Total	Nombre de couples (CM et conjoint)
Milieu de résidence	Urbain	48,1	41,2	3,0	7,7	100,0	790 080
	Rural	66,4	28,9	1,1	3,6	100,0	3 413 598
Région	Analamanga	59,2	33,4	2,5	4,9	100,0	650 076
	Vakinankaratra	82,7	14,5	1,1	1,7	100,0	359 896
	Itasy	76,0	21,6	,9	1,6	100,0	158 663
	Bongolava	76,2	22,1	,5	1,2	100,0	115 863
	Haute Matsiatra	72,4	21,3	1,7	4,6	100,0	209 668
	Amoron'i Mania	83,9	12,8	1,3	1,9	100,0	118 049
	Vatovavy Fitovinany	59,4	34,9	1,1	4,6	100,0	220 778
	Ihorombe	68,8	27,7	1,0	2,5	100,0	65 998
	Atsimo Atsinanana	45,6	47,3	1,0	6,1	100,0	139 395
	Atsinanana	61,3	31,7	1,7	5,3	100,0	256 276
	Analanjirofo	54,6	37,2	1,2	7,0	100,0	214 963
	Alootra Mangoro	56,9	39,5	1,0	2,6	100,0	219 605
	Boeny	59,2	35,0	1,4	4,4	100,0	153 233
	Sofia	68,7	22,6	1,1	7,7	100,0	249 190
	Betsiboka	68,4	27,7	,9	3,0	100,0	67 415
	Melaky	66,9	24,1	,7	8,3	100,0	46 845
	Atsimo Andrefana	47,7	47,1	1,4	3,9	100,0	266 850
	Androy	52,6	39,7	1,4	6,3	100,0	110 401
	Anosy	57,0	37,2	1,3	4,5	100,0	120 155
	Menabe	52,9	41,6	1,0	4,5	100,0	113 464
Diana	50,6	40,9	2,1	6,4	100,0	148 174	
Sava	68,8	26,1	1,2	3,9	100,0	198 721	
MADAGASCAR		63,0	31,2	1,4	4,4	100,0	4 203 678

Source : MDG - INSTAT - RGP2018





CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Lors du RGPH-3, plus de la moitié (53,3 %) de la population malagasy âgée de 12 ans et plus est en union (toute forme d'union confondue), 38,3 % sont célibataires, 5,1 % séparés ou divorcés et 3,3 % veufs/veuves. Cette structure par état matrimoniale est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes, quel que soit le milieu de résidence.

L'entrée en mariage reste précoce à Madagascar et défavorise les jeunes femmes en milieu rural. Une des raisons réside dans le faible niveau d'instruction et de la situation de pauvreté dans laquelle les femmes se trouvent. Les âges moyen et médian au premier mariage sont respectivement de 22,3 ans et 20,3 ans pour les hommes contre 19,6 ans et 18,4 ans pour les femmes. Le phénomène de célibataire définitif n'est pas intense: 1 % des hommes restent célibataires à l'âge de 50 ans alors que 4,6 % des femmes à l'âge de 35 ans. Ce phénomène est plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le recensement de 2018 a dénombré 4 203 678 couples de chef de ménage (c'est-à-dire chef de ménage avec conjoint) , soit 69,1 % de l'ensemble des ménages à Madagascar. En général, le mariage à Madagascar est endogamique puisque les conjoints des 87,9 % des couples de chef de ménage sont nés dans la même région. On constate que souvent les hommes sont plus âgés que les femmes au sein d'un couple. Par ailleurs, les résultats de ce recensement laissent présager une forme de

polygamie dans la société malagasy. En effet, le rapport de masculinité au niveau national montre une proportion des femmes mariées plus élevée par rapport à celle des hommes mariés. Cette proportion est nettement plus élevée dans les régions du Sud où ce phénomène est socialement accepté.

Les hommes sont les plus âgés par rapport à leurs conjointes en analysant la situation des chefs de ménage en union et les caractéristiques de ses conjoints.

Au regard des résultats qui précèdent, les perspectives d'actions recommandées s'articulent autour des points suivants :

- Poursuivre les efforts de sensibilisation et de lutte contre le mariage précoce par la scolarisation des filles de façon continue. En effet, plusieurs études montrent que le fait de séjourner pendant un long moment dans les établissements scolaires réduit le risque de mariage précoce.
- Les régions du Sud (Androy, Anosy et Atsimo Andrefana) dans lesquelles l'entrée en mariage est plus précoce méritent une attention particulière.
- Mener des études plus approfondies dans ces régions pour identifier les raisons principales de ces pratiques et en apporter des solutions adéquates aux contextes locaux.





REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dijon, X. (2006), Les mutations du droit de la famille en Belgique.

Durkheim, E. (1921), La famille conjugale, Revue philosophique.

DYKSTRA P. (2004), Who remains unmarried?, Symposium : The never-married in later life : Potentials, problems, and paradoxes, Gerontological Society of America, pp. 234 – 245.

ENSOMD. (2012), Enquête nationale sur le suivi des objectifs du millénaire pour le développement à Madagascar.

GREITEMEYER T. (2007), What do men and women want in a partner ? Are educated partners always more desirable ?, Journal of Experimental social Psychology, pp. 180 – 194.

Henry L. (1968), Problèmes de la nuptialité, Considérations de méthode, Persée, pp. 835 - 844.

INSTAT (1993), Rapport d'analyse de l'état matrimonial du 2ème recensement, 89 p.

INSTAT (2004), Rapport d'analyse de l'Enquête Démographique et de Santé, 350 p.

INSTAT (2009), Rapport d'analyse de l'Enquête Démographique et de Santé, 474p

INSTAT (2013), Rapport d'analyse de l'Enquête Nationale pour le suivi des Objectifs du Millénaire du Développement (ENSOMD) : Caractéristiques sociodémographiques de la population, 100 p.

INSTAT (2015), Rapport d'analyse de l'Enquête sur la Transition des jeunes vers la Vie Actives (ETVA), 74 p.

JEANDIDIER B. et BODSON L. (2012), Revenus féminins et désunion en Europe, Revue économique, Vol.63, pp. 235 - 260.

LATHROP Mark et al. (1982), MÉTHODE STATISTIQUE D'ETUDE DE L'ENDOGRAMIE. Population, 37 année, n°3, pp. 513 - 541.

LEMIEUX V. (1999), A quoi servent les réseaux sociaux ? Laval : Les presses de l'Université Laval, 154 p.

LIU L. et al. (2014), Le célibat masculin involontaire en Chine rurale : une approche par le réseau social, in Population, Vol. 69, pp. 109 - 133

MASWIKWA B. et al. (2015), Minimum marriage age laws and the prevalence of child marriage and adolescent birth : Evidence from Sub-Saharan Africa, in : International Perspectives on Sexual and Reproductive Health, pp. 58 – 68.

MICS. (2018), Enquête par grappes à indicateurs multiples.

Nations Unies. (2015), Objectifs de développement durable (ODD).

SHACKELFORD T. et al. (2005), Universal dimensions of human mate preferences, Personality and Individual differences, pp. 447 – 458.





ANNEXES

Annexe A.1. Évolution du mariage précoce par cohorte selon le sexe

Cohortes	Homme			Femme		
	Mariage avant 15 ans	Mariage avant 18 ans	Effectif	Mariage avant 15 ans	Mariage avant 18 ans	Effectif
20-24 ans	2,6	18,4	1 117 702	8,5	44,2	1 243 973
25-29 ans	1,7	11,6	955 304	6,6	36,0	1 039 090
30-34 ans	1,4	9,6	754 677	4,9	31,2	796 785
35-39 ans	1,0	8,0	682 614	3,2	27,2	723 510
40-44 ans	0,7	6,2	591 492	2,6	22,7	590 063
45-49 ans	0,5	5,2	472 370	2,9	22,4	470 704
ENSEMBLE	1,3	9,7	4 574 159	5,1	32	4 864 125

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Annexe A.2. Proportion du mariage précoce par région selon le sexe

Région	Masculin	Féminin
Analamanga	2,876	18,251
Vakinankaratra	4,448	26,636
Itasy	3,869	27,195
Bongolava	6,805	35,019
Haute Matsiatra	7,621	25,747
Amoron'i Mania	6,105	26,209
Vatovavy Fitovinany	11,001	30,722
Ihorombe	15,233	48,078
Atsimo Atsinanana	16,339	47,683
Atsinanana	11,050	30,562
Analanjirifo	12,019	31,966
Alaotra Mangoro	5,222	25,433
Boeny	9,685	36,161
Sofia	14,070	48,977
Betsiboka	11,952	40,076
Melaky	18,370	52,966
Atsimo Andrefana	18,660	51,647
Androy	19,185	51,979
Anosy	14,402	49,411
Menabe	11,512	42,527
Diana	13,698	41,200
Sava	13,704	38,527
MADAGASCAR	9,730	33,851

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

